

CONSEIL
SUPÉRIEUR
DE L'ÉDUCATION

Rapport annuel
de gestion

2019-2020



Québec 

Rapport annuel de gestion 2019-2020

Cette publication a été produite par le [Conseil supérieur de l'éducation](#).
Pour obtenir de l'information complémentaire sur l'organisme,
composez le 418 643-3850 ou consultez le site Web à www.cse.gouv.qc.ca.

Coordination

Claudine Hébert

Collecte et analyse des données

Hermann Enomana

Révision linguistique

Syn-Texte

Comment citer cet ouvrage :

Conseil supérieur de l'éducation (2020). *Rapport annuel de gestion 2019-2020*,
Québec, Le Conseil, 89 p.

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2020

Bibliothèque nationale du Canada

ISBN 978-2-550-87442-3 (version imprimée)

ISBN 978-2-550-87443-0 (version PDF)

ISSN 1711-1722 (version imprimée)

ISSN 1719-0622 (version PDF)

© Gouvernement du Québec, 2020

Toute demande de reproduction doit être faite au
Service de gestion des droits d'auteur du gouvernement du Québec.

Ce document a été produit dans l'esprit d'une rédaction épicène,
c'est-à-dire d'une représentation équitable des femmes et des hommes.

 Ce document est imprimé sur du papier entièrement
fait de fibres recyclées postconsommation.

Table des matières

1	Présentation du Conseil supérieur de l'éducation	1
1.1	L'organisation en quelques mots	2
1.2	Le Conseil, c'est:	8
	Le Conseil en 2019-2020, c'est:	9
1.3	Faits saillants	10
2	Les résultats	13
2.1	Plan stratégique	14
2.2	Déclaration de services aux citoyens	33
3	Rapport d'activités	35
3.1	Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation	36
3.2	Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire	37
3.3	Commission de l'enseignement secondaire	38
3.4	Commission de l'enseignement et de la recherche au collégial	39
3.5	Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires	41
3.6	Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue	42
4	Les ressources utilisées	45
4.1	Utilisation des ressources humaines	46
4.2	Utilisation des ressources financières	49

5	Annexes — autres exigences	53
5.1	Gestion et contrôle de l'effectif.....	54
5.2	Développement durable	55
5.3	Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	59
5.4	Accès à l'égalité en emploi	59
5.5	Code d'éthique et de déontologie des administratrices et des administrateurs publics.....	63
5.6	Accès aux documents et protection des renseignements personnels ...	64
5.7	Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration.....	65
5.8	Égalité entre les femmes et les hommes	66
5.9	Publications 2019-2020 du Conseil	68
5.10	Tableau synoptique du Plan stratégique 2018-2022 du Conseil supérieur de l'éducation.....	69
5.11	Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation.....	70
5.12	Organigramme du Conseil supérieur de l'éducation au 31 mars 2020 ..	76
5.13	Liste des membres du Conseil et de ses commissions	77
5.14	Code d'éthique et de déontologie du Conseil supérieur de l'éducation..	85



Maryse Lassonde

Messages de la présidente du Conseil supérieur de l'éducation

Monsieur **Jean-François Roberge**
Ministre de l'Éducation

Madame **Danielle McCann**
Ministre de l'Enseignement supérieur

Hôtel du parlement
Québec

Monsieur le Ministre,
Madame la Ministre,

J'ai le grand plaisir de vous présenter le Rapport annuel de gestion 2019-2020 du Conseil supérieur de l'éducation, conformément aux exigences de la *Loi sur l'administration publique*. Ce document administratif énonce la mission de notre organisme ainsi que ses valeurs. Il présente les objectifs majeurs que le Conseil s'est fixés et les réalisations qui ont vu le jour pendant la période se terminant le 31 mars 2020.

Cette dernière année, conformément à la vision affirmée dans le Plan stratégique 2018-2022, le Conseil s'est appliqué à devenir une autorité incontournable en matière d'éducation au Québec en faisant entendre sa voix dans divers contextes et en continuant d'influencer avec rigueur, justesse et impartialité les décisions liées au système éducatif dans son ensemble.

La participation soutenue du Conseil aux commissions parlementaires témoigne de sa volonté d'être plus influent auprès des actrices et des acteurs de l'éducation, notamment auprès des instances gouvernementales. Ses mémoires et ses avis réglementaires portant sur les réformes majeures menées au cours de la dernière année en enseignement obligatoire ont fait l'objet d'une couverture médiatique qui aura enrichi le débat public, mené à des réflexions constructives et contribué à l'évolution des politiques publiques et des encadrements à court et à moyen terme.

L'année aura également été marquée par des publications diversifiées, dont deux avis majeurs en enseignement supérieur ainsi que la multiplication d'outils d'appropriation. Une stratégie de communication s'appuyant sur un site Web renouvelé et sur l'ouverture de comptes de médias sociaux aura permis de partager le plus largement possible les résultats des travaux de recherche du Conseil et d'étendre la portée de ses messages. Désireux de demeurer le point de rencontre entre les différentes parties prenantes du milieu de l'éducation et de consolider ses partenariats, le Conseil a également entrepris une série d'activités telles que la tenue d'une vitrine, de colloques et de tables rondes pour échanger sur des enjeux émergents et envisager des pistes de solutions communes.

Enfin, certains projets ont pris leur amorce en 2019-2020 et prendront forme au prochain exercice. Témoinnant à la fois de sa volonté de moderniser sa gouvernance et de sa capacité d'innovation, le Conseil a notamment mis en place une nouvelle instance consultative composée uniquement d'étudiantes et d'étudiants en vue d'enrichir sa pensée et de diversifier les collaborations.

La fin de l'année 2019-2020 a été marquée par la pandémie de la COVID-19. Le Conseil a très rapidement pris la pleine mesure des impacts de cette crise sanitaire qui touche l'ensemble de la société québécoise. Dès le mois de mars, le Conseil a procédé à la mise en ligne hebdomadaire de capsules d'information pour répondre aux besoins exprimés par la communauté. Ces capsules se basent sur les avis du Conseil dont la validité et la pertinence témoignent du caractère pérenne de la réflexion du Conseil.

Nous avons également revu l'organisation du travail au sein de nos instances ainsi que nos façons de faire grâce à notamment une optimisation des médias sociaux, une diversification de nos productions et des mécanismes de consultation plus agiles qui nous permettent d'être à l'écoute des besoins immédiats. Le Conseil a ainsi défini les moyens nécessaires qui l'aideront à maintenir le cap sur les orientations du Plan stratégique 2018-2022.

Je me dois de remercier chaleureusement l'ensemble des membres des instances du Conseil qui par leur engagement sans faille, leur jugement éclairé et leur dynamisme apportent une vision équilibrée des enjeux du système d'éducation tout en incarnant

les multiples aspects de cette réalité complexe. Je tiens également à souligner le grand professionnalisme du personnel de la permanence, qui a su m'accompagner dans ce processus de modernisation des pratiques et des orientations.

J'espère que la lecture de ce rapport vous permettra de prendre la pleine mesure des retombées de la dernière année, au cours de laquelle nous avons atteint, et même dépassé, la majorité des cibles fixées dans le Plan stratégique. En tant qu'organisme renouvelé, le Conseil entend poursuivre son rôle stratégique et rassembleur quant à la vision de l'éducation au Québec.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre et Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente,

A handwritten signature in blue ink, reading "Maryse Lassonde".

Maryse Lassonde, O.C., C.Q., Ph. D., MSRC
Québec, septembre 2020

Déclaration attestant la fiabilité des données

À titre de présidente du Conseil supérieur de l'éducation, j'assume la responsabilité de l'information et des résultats contenus dans le présent rapport annuel de gestion. Cette responsabilité porte sur l'exactitude, l'intégralité et la fiabilité de ces renseignements.

Alors que nous terminons la seconde année de mise en œuvre du Plan stratégique 2018-2022, ce rapport annuel de gestion décrit fidèlement la mission, les valeurs et la vision du Conseil supérieur de l'éducation; il présente également les travaux et les activités qui ont mené à la mise en œuvre des orientations, des objectifs et des indicateurs du Plan stratégique. Finalement, il rend compte des résultats obtenus au cours de l'année 2019-2020.

En vue de fournir des données conformes aux faits relatés dans ce rapport, nous avons utilisé des documents de reddition de compte et les fiches d'étude de crédits pour consigner les données présentées dans les pages suivantes. Ces pièces justificatives sont conservées pour référence ultérieure. À ma connaissance, l'information contenue dans ce rapport est fiable, objective, exempte d'erreur et vérifiable. Elle correspond à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2020.

La présidente,



Maryse Lassonde

Maryse Lassonde



Présentation du Conseil supérieur de l'éducation

1.1

L'organisation en quelques mots

Créé en 1964, le Conseil supérieur de l'éducation est un organisme gouvernemental neutre, autonome et indépendant, composé de 22 membres issus du monde de l'éducation et d'autres secteurs d'activité de la société québécoise.

Il peut se prononcer sur toute question qui touche l'éducation à tous les ordres et secteurs d'enseignement, depuis la maternelle jusqu'à l'université, y compris l'éducation des adultes et la formation continue ainsi que la recherche à l'enseignement supérieur.

La mission

Le Conseil supérieur de l'éducation est institué en tant que lieu privilégié de réflexion en vue du développement d'une vision globale et prospective de l'éducation. Il a pour mission de collaborer avec le ministre de l'Éducation et la ministre de l'Enseignement supérieur, et de les conseiller sur toute question relative à l'éducation.

Le Conseil informe ainsi les ministres sur l'état et les besoins de l'éducation au Québec. Il propose, pour soutenir la prise de décision, une réflexion critique alimentée par la recherche, la consultation d'experts et d'acteurs de l'éducation de même que la délibération de ses membres.

La recherche

fait référence aux savoirs savants, c'est-à-dire les écrits et les études scientifiques, la consultation d'experts et les données statistiques.

Les consultations

que mène le Conseil auprès de la population ainsi que des acteurs de l'éducation renvoient aux savoirs d'expérience.

Les délibérations démocratiques

entre les membres du Conseil ont cours au sein de toutes ses instances.



Le Conseil est ainsi appelé à jouer un

rôle stratégique et rassembleur

quant à la vision de l'éducation au Québec et, à ce titre, il demeure le point de rencontre entre les différentes parties prenantes. Le Conseil se définit comme un organisme dont l'approche systémique intègre la dimension sociale de l'éducation. Il n'est donc pas à proprement parler un organisme de recherche, bien qu'il se penche également sur la recherche menée à l'enseignement supérieur, toujours selon une approche systémique.

Par ses publications, le Conseil entend exercer une **influence** sur les décideurs, **alimenter les débats publics** de manière constructive et **contribuer à l'évolution** des politiques publiques et du cadre législatif et réglementaire. Conformément au Plan stratégique 2018-2022, il entend poursuivre sa mission en vue de demeurer un acteur incontournable en matière d'éducation au Québec, dont la légitimité se démarque notamment par son **impartialité** et par la **qualité de ses analyses**.

Selon sa loi constitutive présentée en annexe, **le Conseil doit** :

- donner son avis sur tout projet de règlement que les ministres sont tenus de lui soumettre ainsi que sur toute question qu'ils lui soumettent;
- faire rapport sur l'état et les besoins de l'éducation au moins tous les deux ans;
- faire rapport de ses activités pour l'année financière précédente.

De plus, selon cette loi, **le Conseil peut** :

- donner aux ministres des avis ou faire des recommandations sur toute question relative à l'éducation;
- solliciter ou recevoir les requêtes, l'opinion et les suggestions d'organismes ou de groupes intéressés ainsi que du public en général sur toute question relative à l'éducation;
- effectuer ou faire effectuer les études et les recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de sa fonction.

La vision

Le Conseil vise à devenir une **autorité incontournable** et un **organisme renouvelé** qui élabore et partage une vision globale, intégrée et évolutive de l'éducation au Québec.

Les valeurs

Dans la réalisation de sa mission, le Conseil s'appuie sur trois valeurs :

L'impartialité,

en agissant en toute indépendance et sans parti pris.

L'ouverture,

par l'intégration d'une pluralité de points de vue.

La rigueur,

par la qualité des travaux effectués.

Le fonctionnement

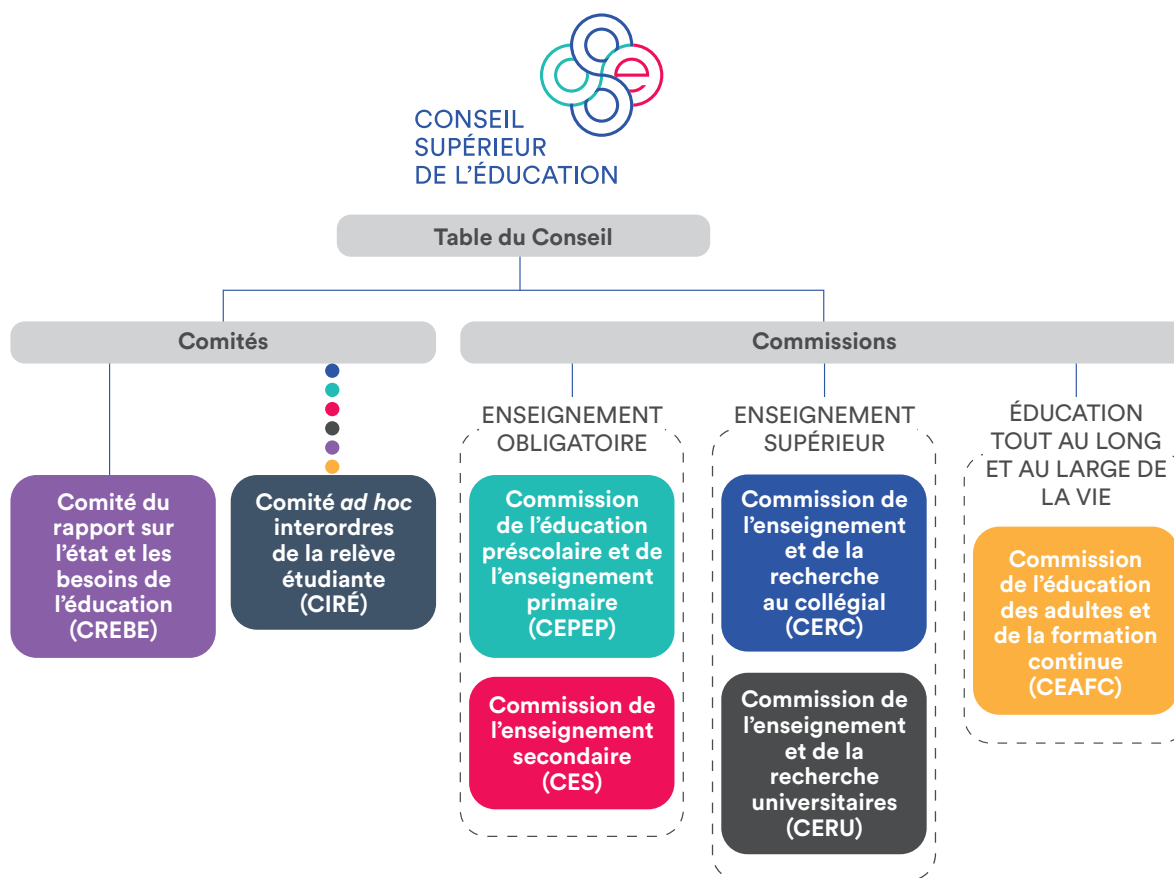
La table du Conseil

La table du Conseil supérieur de l'éducation compte une présidente ou un président et 21 membres bénévoles nommés par le gouvernement pour un mandat d'au plus de quatre ans, qui ne peut être renouvelé consécutivement qu'une seule fois. Il s'agit de citoyennes et de citoyens bénévoles qui s'intéressent à l'éducation, qui occupent différentes fonctions dans le milieu de l'éducation ou qui proviennent de diverses organisations de la société québécoise.

Le gouvernement désigne la présidente ou le président du Conseil, tandis que les membres de la table désignent un président ou une présidente pour chacun des comités et des commissions du Conseil.

Les comités et les commissions

Deux comités et cinq commissions appuient la table du Conseil:



La table du Conseil met sur pied un comité responsable de faire rapport sur l'état et les besoins de l'éducation, dont la composition varie selon le thème traité dans chacun des rapports. Les membres sont sélectionnés en fonction de leur expertise, de leur connaissance d'une problématique particulière ou de la perspective qu'ils apportent en raison de leur milieu d'appartenance.

En février 2020, le Conseil a donné son aval à la création d'un tout nouveau comité consultatif, soit le Comité *ad hoc* interordres de la relève étudiante (CIRÉ), formé exclusivement d'étudiantes et d'étudiants, lequel est composé de 8 membres. Ces derniers sont sélectionnés parmi des candidatures soumises à titre individuel. Le CIRÉ vise à enrichir la pensée du Conseil en prenant davantage en considération la relève étudiante dans ses réflexions, ses activités et sa production de publications. La révision de son statut en vue d'en faire une instance permanente est prévue pour 2022.

Chacune des commissions, pour leur part, sont composées de 9 à 15 membres nommés par le Conseil après consultation des institutions et des organismes intéressés par l'ordre ou le secteur d'enseignement visé. Elles sont chargées par le Conseil de préparer des projets d'avis sur des thèmes qui se rapportent à leur ordre ou à leur secteur d'enseignement respectif. Pour le Conseil, les commissions constituent des lieux d'expertise et d'ancrage dans leur milieu, et témoignent de la fonction démocratique du Conseil.

Instances *ad hoc*

Dans un souci d'efficience, le Conseil a entériné la création de deux instances *ad hoc* non permanentes pour mieux répondre à certains enjeux prioritaires et maximiser l'expertise de l'ensemble de ses membres sur des thèmes particuliers. Appelé à se prononcer sur le projet de loi n° 40 : *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire*, le Conseil a mis sur pied un comité *ad hoc* restreint composé de 10 membres provenant de ses diverses instances. Représentant les différents ordres d'enseignement public et privé ainsi que des commissions scolaires francophones, anglophones et autochtones, ce comité *ad hoc* a soumis au Conseil un mémoire, qui fut entériné en octobre 2019.

Dans la foulée des consultations sur la révision du programme Éthique et culture religieuse, le Conseil a également procédé à la mise sur pied d'une commission conjointe réunissant les membres de la CEPEP et de la CES et permettant ainsi une analyse intégrée pour mieux répondre aux questions fondamentales qu'exige cette révision.

La permanence

Pour s'acquitter de sa mission, le Conseil compte sur le soutien d'une équipe permanente composée de 34 employés au 31 mars 2020. Cette équipe – dont la gestion est assumée par la secrétaire générale assistée de 2 gestionnaires – est responsable de la coordination, de la production et de la diffusion des rapports et de l'ensemble des avis du Conseil ainsi que de l'ensemble de ses activités de transfert et de visibilité. De plus, les agents de transfert, dont les mandats se sont accrus et diversifiés notamment avec l'ajout des médias sociaux, ont pour mandat de communiquer efficacement la réflexion du Conseil. Enfin, la permanence compte désormais sur l'expertise d'une graphiste, qui vient rehausser la qualité des outils de communication et favoriser une meilleure appropriation des productions du Conseil. Les publications sont conçues dans le respect du Standard sur l'accessibilité d'un site Web du gouvernement du Québec. Par conséquent, le Conseil s'assure de rendre ses recherches et son expertise disponibles pour toutes les personnes intéressées par l'éducation.

Des mandats horizontaux ont également été attribués à des professionnels de la permanence en vue de faire une veille continue sur des sujets stratégiques pour les travaux du Conseil que sont la santé mentale, l'égalité entre les genres, le développement durable, les enjeux autochtones en éducation, les affaires étudiantes, l'éthique et la gouvernance.

Le contexte

Redéfinir un espace de parole

À la suite d'une redéfinition des orientations du Conseil et d'une réorganisation majeure de la structure organisationnelle au sein de la permanence, la dernière année a été l'occasion de mobiliser l'ensemble des ressources en vue d'innover et de mettre en œuvre différentes initiatives dont l'objectif était de redéfinir l'espace de parole du Conseil et d'ainsi confirmer son rôle incontournable dans l'espace public, en plus de consolider son influence et son rayonnement conformément aux objectifs du Plan stratégique 2018-2022.

En ce qui a trait aux instances gouvernementales et aux décideurs publics, le Conseil a pu faire entendre sa voix lors de passages en commission parlementaire ainsi que par ses avis réglementaires portant sur des réformes majeures et touchant principalement la gouvernance et l'organisation scolaire. Les constats, les enjeux et les recommandations que le Conseil a émis ont été largement diffusés et de ce fait ont bénéficié d'une couverture médiatique qui a fait connaître la pensée du Conseil et alimenté le débat public.

Pour consolider son influence auprès des actrices et des acteurs du milieu de l'éducation et de ses publics cibles, le Conseil a lancé une série d'activités telles que la tenue d'une vitrine, de colloques et de tables rondes favorisant le partage d'idées autour d'enjeux qui répondent aux préoccupations du milieu. Ces initiatives se sont avérées concluantes. Elles ont non seulement permis d'enrichir la réflexion du Conseil, mais elles ont surtout créé des ponts entre les différents partenaires du milieu. Une série d'activités d'appropriation et de vulgarisation des travaux du Conseil a également permis de mieux communiquer la pensée du Conseil, de faire valoir l'expertise de ses membres et de diversifier les voies de diffusion, au Québec et à l'international.

L'offre d'information inédite s'est poursuivie par la publication de documents dans la collection **Études et recherches** qui sont issus des travaux en cours au sein des différentes commissions. Grâce à ces publications, le Conseil rend publiques des analyses et de l'information dont la richesse et l'utilité justifient une parution

devancée. Enfin, l'ajout des médias sociaux à sa stratégie de communication est venu diversifier le lectorat ainsi que les formes de publication et de diffusion, élargissant du même fait son espace de parole.

Du côté de la gouvernance interne, le Conseil a encouragé une concertation active entre ses instances avec la création de comités *ad hoc* et d'une commission conjointe. Ces instances démontrent à la fois l'agilité organisationnelle du Conseil et une optimisation de ses ressources tout en préconisant une volonté de mettre en place des pratiques plus efficaces et même plus innovantes.

1.2

Le Conseil, c'est :

un conseiller stratégique depuis
1964

→ **une autorité incontournable en éducation** ←
constitué de **21 membres bénévoles et d'une présidente**
nommés par le gouvernement

7 instances, dont :

2 comités :

un comité du rapport + **un comité ad hoc formé uniquement**
sur l'état et les besoins de l'éducation d'étudiantes et d'étudiants

**5 commissions représentant tous
les secteurs d'enseignement**



**un siège social à Québec
ainsi qu'un bureau à Montréal**

Le Conseil en 2019-2020 c'est :

11  publications, dont :

2 avis d'initiative

+ de **1500 téléchargements web**

4 publications dans le cadre de révision
réglementaire et étude de projet de loi

+ de **1700 téléchargements web**

3 Études et recherches

+ de **1660 téléchargements web**

Près de **300 référencements**

tirés de 86 de ses publications

+ de **4000 visionnements de la vidéo**

Évaluer pour que ça compte vraiment

+ de **800 abonnés**



sur les différentes plateformes du Conseil au 31 mars 2020

34 employés
au 31 mars 2020

98 membres

bénévoles des instances du Conseil

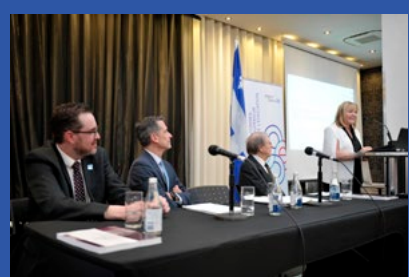
38 rencontres
représentant en moyenne

près de **40 heures**
d'action bénévole
par membre, soit environ
4 000 heures annuellement
pour l'ensemble des membres



17 présentations des avis et des rapports
du Conseil au Québec et à l'étranger

+ de **42 expertes et experts entendus** 
lors des réunions de la table du Conseil et des instances



Lancement de l'avis *Les collèges après 50 ans: regard historique et perspectives*



Lancement de l'avis *Les réussites, les enjeux et les défis en matière de formation universitaire au Québec*



1.3 Faits saillants

Cap sur l'enseignement supérieur

L'année 2019-2020 a été l'occasion pour le Conseil de s'intéresser à l'Enseignement supérieur par la publication de deux avis dédiés à chacun des ordres d'enseignement de ce secteur.

Les collèges après 50 ans: regard historique et perspectives

Le 2 mai 2019 a eu lieu le lancement de l'avis ***Les collèges après 50 ans: regard historique et perspectives*** en présence d'un invité de marque, M. Guy Rocher, professeur émérite et membre de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, mieux connue sous le nom de « commission Parent ». Le sociologue de renom a rendu un vibrant hommage à la contribution des collèges aux progrès de la société québécoise et a invité les professeurs et les professeurs des collèges du Québec à lire cet avis :

« Parce que chaque professeur pourra réaliser comment l'histoire des cégeps s'est déroulée et comment les cégeps se sont installés au Québec. Et comment, dans la dernière phase de cette histoire, on peut dire des cégeps qu'ils sont maintenant matures. »

Organisé en collaboration avec la Fédération des cégeps en marge de la réunion annuelle des dirigeants d'établissements collégiaux, ce lancement aura permis non seulement de convier l'ensemble des actrices et des acteurs de l'enseignement collégial et de l'éducation à une relecture des 50 ans d'histoire des collèges, mais également de se projeter vers l'avenir et de présenter les enjeux et les défis à considérer pour poursuivre l'essor de ces établissements d'enseignement.

Les réussites, les enjeux et les défis en matière de formation universitaire au Québec

Le 5 décembre 2019, c'était au tour de l'avis intitulé ***Les réussites, les enjeux et les défis en matière de formation universitaire au Québec*** de faire l'objet d'un lancement en présence de plus d'une centaine d'invités des milieux universitaire et étudiant en plus de représentants gouvernementaux. Cet avis, le premier qui revêt la nouvelle signature visuelle du Conseil, dresse un portrait actuel de la formation universitaire pour mettre en lumière les réussites, les enjeux et les défis qui se posent pour l'ensemble du système universitaire québécois, par-delà les réalités propres à chacun des établissements et à chacune des disciplines. Le président de la CERU, M. Claude Corbo, a insisté sur le fait que la mission de l'université se situe au-delà de la seule insertion professionnelle :

« [...] elle doit former une relève dans la plus grande variété de champs d'études et ainsi permettre à la société non seulement de bénéficier d'une large gamme de personnes spécialisées dans plusieurs domaines, mais aussi de demeurer informée de l'évolution des savoirs et de se les approprier pour son propre développement. »

Premier avis du Conseil à être diffusé sur les médias sociaux, il a été celui qui a bénéficié du plus grand nombre de téléchargements en 2019-2020.



Vitrine sur la recherche au collégial



Vitrine sur la recherche au collégial

Désireux de faire connaître davantage la qualité, la richesse et la diversité des activités de recherche menées dans les établissements d'enseignement collégial et de souligner la nouvelle appellation de la Commission de l'enseignement et de la recherche au collégial, le Conseil a tenu l'événement **Vitrine sur la recherche au collégial** le 14 novembre 2019 à Montréal. Quelque 250 participantes et participants, provenant de 34 cégeps, 5 établissements d'enseignement collégial privé, 10 universités et plus d'une dizaine d'associations engagées dans ces réseaux, se sont ainsi rassemblés pour écouter les 25 conférenciers et experts invités.

Grâce à ces témoignages, les multiples facettes de la recherche collégiale ont pu être présentées : recherche fondamentale, appliquée ou pédagogique, recherche effectuée dans les cégeps, dans les centres collégiaux de transfert de technologie ou dans les établissements d'enseignement collégial privé, recherche hors des grands centres et en milieu urbain, recherche au sein des réseaux francophone et anglophone, et recherche effectuée de manière autonome ou en partenariat avec les universités.

Soucieux de jouer pleinement le rôle de conseiller qui lui est dévolu par sa loi constitutive et d'accroître l'offre d'information utile à la prise de décision, le Conseil a transmis les constats ainsi que les recommandations issues de ce colloque au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Cet événement a contribué à établir des ponts entre les activités de recherche réalisées dans les différents établissements d'enseignement supérieur et à imaginer de nouvelles collaborations. Au terme de ce colloque, le Conseil est convaincu de l'importance du rôle joué par la recherche collégiale et du fait que le Québec se doit de miser sur celle-ci pour accroître son influence dans une économie du savoir plus que jamais planétaire. C'est d'ailleurs à cette occasion que la présidente du Conseil, M^{me} Maryse Lassonde, a officiellement annoncé l'ajout du volet « recherche » dans l'appellation de la Commission de l'enseignement et de la recherche au collégial, démontrant ainsi l'importance que le Conseil accorde à ce volet.

Une présence accrue dans l'espace législatif

Les réformes législatives majeures menées au cours de la dernière année en éducation ont été l'occasion pour le Conseil de remplir pleinement sa mission auprès du ministre. Grâce à sa réflexion critique alimentée par la recherche, la consultation d'expertes, d'experts et d'acteurs de l'éducation de même que la délibération de ses membres, le Conseil a optimisé son pouvoir d'influence auprès des autorités gouvernementales.

Que ce soit en matière d'implantation universelle des maternelles 4 ans ou de réorganisation de la gouvernance scolaire, le Conseil a fait valoir des enjeux et des constats en plus de formuler des recommandations quant à la mise en œuvre des projets de loi à deux occasions en commission parlementaire. La qualité des avis ainsi que le caractère indépendant et apolitique des mémoires déposés ont été soulignés par les élus de la Commission de la culture et de l'éducation de l'Assemblée nationale.

Le Conseil a aussi rédigé deux avis réglementaires : un premier sur **les périodes de détente ou les récréations au primaire**, et un second sur des modifications prévues au **Règlement sur les autorisations d'enseigner**. Ces modifications visaient à clarifier les normes concernant l'accès à l'exercice de la profession enseignante par la prise en compte de la complexité des diverses situations que vivent tant les personnes aspirant à cette profession que leurs futurs employeurs.

Ces diverses consultations témoignent de l'influence du Conseil sur les décideurs, mais aussi sur la mise en œuvre des lois et des règlements qui touchent l'enseignement obligatoire.



Donner une voix à la relève étudiante

Le Conseil a procédé à la création du **Comité interordres de la relève étudiante (CIRÉ)**, qui se compose exclusivement d'étudiantes et d'étudiants provenant de multiples disciplines et établissements d'enseignement et représentant les différentes régions du Québec. Au moyen d'activités et de travaux prévus à compter de l'automne 2020, le CIRÉ sera appelé à aborder des enjeux et des questions qui touchent le milieu de l'éducation, ou encore qui interpellent la relève étudiante.

La présidente du Conseil, M^{me} Maryse Lassonde, a salué avec enthousiasme l'arrivée de ce comité au sein des instances du Conseil :

« La création de ce comité est une avancée majeure depuis la nomination du premier représentant étudiant à la table du Conseil, en 1976. Cette initiative, qui s'inscrit dans les bonnes pratiques gouvernementales en favorisant la présence des jeunes dans les organismes publics, permettra au Conseil de se doter de l'apport indispensable des étudiantes et des étudiants. »

L'ajout de cette instance permettra de multiplier les initiatives et les collaborations avec les milieux étudiants, en plus d'accroître l'offre d'information utile à la prise de décision par les ministres et leurs instances. Le CIRÉ participera aussi au rayonnement du Conseil dans l'espace public, notamment au sein des milieux étudiants et sur les médias sociaux.

Le Conseil sur les réseaux sociaux

Le 2 décembre marque le lancement officiel du nouveau site Web du Conseil. Ce dernier, au visuel renouvelé, a été complètement repensé pour faciliter la navigation à l'intérieur des différentes publications, en plus de promouvoir les travaux du Conseil. L'information en lien avec l'équipe, les travaux, les publications, les activités et les partenariats du Conseil sont plus accessibles que jamais.

Ce jour marque également l'ouverture officielle, par le Conseil, de ses comptes **Facebook**, **LinkedIn** et **Twitter**. Désormais, les abonnés peuvent avoir rapidement accès aux productions du Conseil et à l'information les concernant, être informés des événements à venir et relayer les messages dans leurs réseaux respectifs.

La production de contenus pour les médias sociaux et les sites Web permet également d'intensifier l'appropriation des productions antérieures du Conseil, tel que le Rapport sur l'état et les besoins en éducation de 2016-2018, intitulé **Évaluer pour que ça compte vraiment**. En effet, le Conseil a innové en produisant une capsule vidéo qui fut visionnée plus de 4 000 fois. Un webinaire, intitulé **Repenser l'évaluation des apprentissages en enseignement supérieur**, a également été organisé en collaboration avec le Consortium d'animation sur la persévérance et la réussite en enseignement supérieur (CAPRES).

Finalement, alors que le système de l'éducation s'est vu bouleversé par la COVID-19, les médias sociaux ont permis de satisfaire rapidement aux besoins d'information. Pour répondre aux nombreuses préoccupations et aux défis majeurs que devaient affronter les décideurs, les acteurs du milieu de l'éducation, les parents ainsi que les élèves et les étudiants, des capsules d'information hebdomadaires ont été publiées pour rappeler les analyses et les recommandations des avis antérieurs du Conseil et ainsi apporter des pistes de réflexion à certaines problématiques actuelles.



Les résultats

2.1

Plan stratégique

Résultats relatifs au Plan stratégique 2018-2022

Le Plan stratégique 2018-2022 a été adopté par le Conseil des ministres au mois d'avril 2019. Pour la période couverte, le Conseil dégage deux enjeux principaux et quatre orientations. À chacune de ces orientations sont associés des objectifs et des indicateurs de résultats.

Le premier enjeu a trait à l'influence et au rayonnement du Conseil. L'organisme souhaite accroître la portée de ses actions en diversifiant ses types de productions et ses activités de manière à exercer pleinement son rôle-conseil. De plus, il désire influencer davantage les acteurs en éducation et multiplier la formation de partenariats stratégiques.

Le deuxième enjeu est en lien avec le développement organisationnel, ce à quoi sont rattachées les orientations d'accroître l'agilité organisationnelle par l'amélioration de la gouvernance du Conseil et de mobiliser son personnel par l'offre d'un environnement de travail stimulant.

Sommaire des résultats 2019-2020

relatifs aux engagements du Plan stratégique 2018-2022

Enjeu 1: Influence et rayonnement du Conseil

Orientation 1: Rehausser la performance du Conseil				
Objectifs	Indicateurs	Cibles 2019-2020	Résultats 2019-2020	Page
Objectif 1: Accroître l'offre d'information utile à la prise de décision par le ministre et ses instances	Proportion de productions inédites par rapport à l'ensemble des avis d'initiative et des REBE	+ 20 % (60 %)	200 %	17
Objectif 2: Favoriser l'appropriation des productions du Conseil par les acteurs de l'éducation	Proportion d'avis d'initiative et de REBE accompagnés d'outils d'appropriation	100 %	100 %	19
Objectif 3: Influencer les divers acteurs de l'éducation	A: Taux de croissance moyen des référencements liés aux travaux et aux positions du Conseil	+ 5 %	12 %	22
	B: Taux de croissance moyen de l'appréciation de l'utilité des différentes productions du Conseil destinées aux acteurs ciblés	+ 10 %	Reporté ¹	23
Objectif 4: Déployer des collaborations avec des partenaires clés	Nombre de déclarations diffusées par le Conseil à la suite de collaborations innovantes	3	7	24

- 1 Selon le Plan stratégique 2018-2022, il est prévu que chaque nouvelle publication fasse l'objet d'un sondage d'appréciation. L'obtention d'une donnée de base pour le calcul de cet objectif a toutefois été reportée au prochain exercice, car la migration complète du Web a connu des délais. Cette situation n'a pas permis d'établir les données de base relatives à cet indicateur.

Orientation 2 : Communiquer efficacement la réflexion originale du Conseil				
Objectifs	Indicateurs	Cibles 2019-2020	Résultats 2019-2020	Page
Objectif 5 : Accroître la présence du Conseil au sein des instances gouvernementales	Nombre de représentations du Conseil visant à soutenir la prise de décision	4	4	26
Objectif 6 : Intensifier la présence du Conseil dans l'espace public	A : Taux d'accroissement du nombre de personnes abonnées aux réseaux sociaux du Conseil	300 abonnés	861 abonnés	28
	B : Taux d'accroissement des messages du Conseil relayés par les utilisateurs des réseaux sociaux	Donnée de base	Reporté ²	29

Enjeu 2 : Développement organisationnel

Orientation 3 : Accroître l'agilité organisationnelle				
Objectifs	Indicateurs	Cibles 2019-2020	Résultats 2019-2020	Page
Objectif 7 : Améliorer la gouvernance du Conseil	Taux d'implantation des bonnes pratiques en matière de gouvernance	-	Reporté ³	30

Orientation 4 : Mobiliser le personnel				
Objectifs	Indicateurs	Cibles 2019-2020	Résultats 2019-2020	Page
Objectif 8 : Offrir un environnement de travail stimulant	Obtention d'une certification qui soutient la santé et le bien-être au travail	Démarche	Démarche	32

- 2 D'une durée d'une année, la période de référence débute avec la date de mise en ligne des comptes de médias sociaux en décembre 2019. Ainsi, il sera possible de calculer le taux d'accroissement des messages du Conseil par les utilisateurs dans le prochain rapport annuel de gestion.
- 3 Un plan de travail a été présenté lors du précédent exercice en vue d'assurer une meilleure gouvernance et d'accroître l'agilité de la permanence du Conseil. La mise en place d'une structure organisationnelle plus efficiente et d'une meilleure définition des rôles et des responsabilités fait partie des objectifs prioritaires qui sont en cours d'implantation en vue d'atteindre la cible prévue pour le prochain exercice.

Résultats 2019-2020 détaillés

en ce qui a trait aux engagements du Plan stratégique 2018-2022

Enjeu 1: Influence et rayonnement du Conseil

Point de rencontre entre la recherche, les parties prenantes du système éducatif, le gouvernement et la société, le Conseil est un lieu d'où émergent et se diffusent des idées novatrices et où se construisent des perspectives d'avenir en matière d'éducation et de formation. À ce titre, le Conseil joue un rôle stratégique et rassembleur quant à la vision de l'éducation au Québec.

Orientation 1: Rehausser la performance du Conseil

Les productions du Conseil sont largement reconnues pour leur qualité et leur rigueur et ont une influence à moyen et à long terme. En diversifiant ses types de productions et en utilisant ses nouvelles plateformes Web pour les diffuser, le Conseil souhaite donner accès plus rapidement à des résultats d'analyse ou encore à des données colligées dans le cadre d'avis d'initiative et de rapports sur l'état et les besoins de l'éducation (REBE).

Objectif 1: Accroître l'offre d'information utile à la prise de décision par le ministre et ses instances

Indicateur: Proportion de productions inédites par rapport à l'ensemble des avis d'initiative et des REBE

	Données de base 2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Cibles	0 %	50 %	+ 20 % (60 %)	-	+ 10 %
Résultats		200 %	Atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

En 2019-2020, quatre publications autres que les avis d'initiative et le REBE ont été publiés, ce qui constitue une proportion de 200 % par rapport à sa production habituelle; la **cible est donc atteinte**. Ces publications permettent au Conseil de remplir son rôle de conseiller qui lui est dévolu par la loi et d'accroître l'offre d'information utile à la prise de décision.

- À la suite de la tenue de l'événement *Vitrine sur la recherche au collégial*, le Conseil a transmis ses réflexions ainsi que des recommandations issues de cette journée dans une lettre adressée au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Un résumé des propos et des constats qui se sont dégagés des présentations des experts, des témoignages d'enseignants et d'étudiants ainsi que des échanges entre participants entendus a été exposé dans cette correspondance. Le Conseil a ainsi souligné l'importance d'accroître : le maillage entre les activités de recherche menées à l'université et celles menées dans les collèges, le nombre d'expériences en recherche offertes aux étudiantes et aux étudiants du collégial, les ressources consacrées à la recherche au collégial et l'importance de rehausser les conditions de pratique et, enfin, la nécessité d'inventorier les meilleures pratiques de soutien administratif de la recherche collégiale pour déterminer les plus favorables pour soutenir les chercheuses et les chercheurs.

- Du côté des publications, le Conseil a fait paraître trois rapports de recherche rédigés dans le cadre des travaux de ses instances dans la collection ***Études et recherches***.

Les deux premiers rapports publiés sont issus des travaux de recherche et de documentation qui alimentent la production d'un avis provisoirement intitulé *La contribution de l'éducation des adultes et de la formation continue à l'inclusion des familles réfugiées et immigrantes*.

Le premier rapport, rendu public le 26 septembre 2019, intitulé ***Historique de l'offre de service en matière d'alphabétisation et de francisation des personnes immigrantes et réfugiées au Québec***, dresse un portrait de l'évolution à la fois du concept gouvernemental de francisation des personnes immigrantes et des services gouvernementaux en matière de francisation de 1960 à nos jours.

Le second rapport, intitulé ***Qui sont les nouveaux arrivants? Portrait d'une diversité à prendre en compte en éducation des adultes***, a été diffusé le 28 octobre 2019. Parce que le secteur de l'éducation est interpellé de plusieurs manières en ce qui a trait à l'inclusion des nouveaux arrivants dans la société, le Conseil a choisi de s'intéresser à ces enjeux mais du point de vue des nouveaux arrivants adultes de façon à suggérer des voies d'amélioration.

Dévoilé le 10 mars 2020, le troisième rapport, intitulé ***Les compétences sociales et émotionnelles dans les programmes éducatifs et d'enseignement de la petite enfance à la fin du primaire***, est un document préparatoire à l'avis intitulé ***Le bien-être de l'enfant à l'école: faisons nos devoirs***. Il offre un aperçu des éléments des programmes d'éducation et d'enseignement allant de la petite enfance à la fin du primaire qui sont de nature à soutenir le développement des compétences sociales et émotionnelles des enfants.

Objectif 2: Favoriser l'appropriation des productions du Conseil par les acteurs de l'éducation

Indicateur: Proportion d'avis d'initiative et de REBE accompagnés d'outils d'appropriation

	Données de base 2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Cibles	0 %	66 %	100 %	100 %	100 %
Résultats		100 %	Atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

L'ensemble des avis de l'année 2019-2020 ont bénéficié de différents outils et d'activités qui permettent d'assurer une appropriation efficace de leur contenu par les actrices et les acteurs concernés. Il en a été de même pour certains rapports et avis antérieurs du Conseil, notamment le REBE 2016-2018, *Évaluer pour que ça compte vraiment*, et l'avis de 2017, *Pour une école riche de tous ses élèves*. De plus, certaines publications à venir au cours du prochain exercice ont été préannoncées à l'aide de présentations. **Ainsi, la cible est atteinte.**

Cap sur l'enseignement supérieur

Les deux avis publiés en 2019-2020 ont fait l'objet de présentations auprès des acteurs du milieu de l'enseignement supérieur dans le but d'en faire ressortir les constats et les recommandations.

- La présidente du Conseil a présenté l'avis *Les collèges après 50 ans: regard historique et perspectives* à deux événements: le Colloque collégial de l'Association pour l'enseignement de la science et de la technologie au Québec auprès d'une centaine de techniciens, d'enseignants et de conseillers pédagogiques des domaines scientifiques, et l'Assemblée générale de la Commission des affaires pédagogiques de la Fédération des cégeps, réunissant une cinquantaine de participants. À ces présentations s'en ajoute une autre, une communication auprès des directions adjointes des études des collèges du Québec.

Une entrevue avec la présidente du Conseil présentant les faits saillants de cet avis a été publiée sur le site Web *Portail du réseau collégial*, un site consulté par l'ensemble des actrices et acteurs de ce réseau. Notons que M^{me} Maryse Lassonde a aussi rédigé un chapitre du livre *Après 50 ans: l'évolution des cégeps inspirée des réflexions de Guy Rocher*, publié par l'Association des cadres des collèges du Québec.

- Les faits saillants de l'avis intitulé **Les réussites, les enjeux et les défis en matière de formation universitaire au Québec** ont été présentés par la présidente du Conseil auprès de la Commission de l'enseignement et de la recherche du Réseau de l'Université du Québec, qui rassemble les vice-rectrices et les vice-recteurs à l'enseignement et à la recherche des établissements de ce réseau.

Cet avis a de plus été mis en valeur lors de la 2^e Conférence internationale sur la Francophonie économique, tenue à Rabat, au Maroc, qui réunissait 250 panélistes et conférenciers venus de 26 pays. La présidente du Conseil a mis en lumière les disparités de toutes sortes qui persistent dans le système universitaire québécois à une table ronde portant sur cette question en enseignement postsecondaire.

Cap sur l'évaluation

- Le Conseil, avec la collaboration du Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec (CTREQ), a produit une **capsule vidéo** présentant les réflexions formulées dans le REBE 2016-2018, intitulée **Évaluer pour que ça compte vraiment**. En date du 31 mars, la vidéo a été visionnée à plus de 4 000 reprises.
- De plus, le Conseil, en collaboration avec le CAPRES, a invité le personnel enseignant des collèges et des universités à participer à un webinaire, intitulé **Repenser l'évaluation des apprentissages en enseignement supérieur**. L'activité a rassemblé plus de 160 participants à sa diffusion en direct sur le Web, et près d'une cinquantaine en différé.

À ces outils s'ajoute une série de présentations auprès de divers publics, notamment à des étudiantes et des étudiants du baccalauréat en enseignement préscolaire et primaire, et à une rencontre réunissant des représentants de plus de 70 directions d'école de la région montréalaise.

Cap sur l'inclusion

L'avis de 2017 intitulé **Pour une école riche de tous ses élèves** a fait l'objet de plusieurs activités de transfert en 2019-2020.

Une version anglaise de la trousse d'appropriation et de mobilisation **L'éducation inclusive, des outils pour la concrétiser** a été lancée. Accessible gratuitement sur le site du Conseil, la trousse contient des outils de transfert à l'intention des

équipes-écoles du primaire et du secondaire du réseau anglophone qui souhaitent approfondir leur réflexion sur les mesures à mettre en place pour cheminer sur la voie d'une éducation plus inclusive.



De plus, trois présentations de cet avis ont eu lieu au Québec: la première auprès d'actrices et d'acteurs de l'éducation de la région de Montréal, la seconde lors du colloque de l'Association des Orthopédagogues du Québec et une troisième à Lausanne, en Suisse, à l'occasion du 5^e colloque international sur les inégalités scolaires: *Construire un avenir pour chaque élève*, qui réunissait des représentantes et des représentants de l'éducation provenant de différents pays.

Un avant-goût des prochains avis et rapports

Cap sur le bien-être des élèves à l'école

En lien avec l'avis portant sur le bien-être des élèves du primaire⁴ et dans le cadre de la conférence internationale *Transforming Education Conference for Humanity* (TECH 2019), tenue en Inde en décembre 2019, la présidente du Conseil a présenté les travaux portant sur les habiletés socioémotionnelles en contexte scolaire lors d'une conférence intitulée *Some Thoughts on Adolescent Socioemotional Learning (SEL) in Quebec*. Cet événement réunissant plus d'un millier de participants était organisé par l'Institut Mahatma Gandhi d'éducation pour la paix et le développement durable de l'UNESCO.

Cap sur l'éducation et le numérique

En lien avec la publication du prochain REBE portant sur l'éducation et le numérique, la présidente du Conseil a participé à des événements au Québec et à l'étranger en lien avec les travaux en cours.

- La quatrième édition des rencontres *Initiative pour le Développement du Numérique dans l'Espace Universitaire Francophone* (IDNEUF4) organisées par l'Agence Universitaire de la Francophonie, à Bucarest, en Roumanie, ont réuni plus de 250 participants et visaient à soutenir le développement du numérique dans les établissements d'enseignement supérieur des pays membres de la francophonie. La présidente du Conseil y a animé une table ronde qui regroupait des intervenants du Québec, de la France et du Sénégal sur le thème des ressources éducatives en ligne, dans une perspective francophone. De plus, la présidente du CREBE a fait une présentation remarquée sur le changement organisationnel amené par le passage au numérique des organisations à l'occasion d'une table ronde sur le *e-learning* et les projets de collaboration Nord-Sud et Sud-Sud.

4 Intitulé *Le bien-être des enfants à l'école: faisons nos devoirs*, cet avis a été publié le 9 juin 2020.

- La présidente du Conseil a participé à l'EDUSummit 2019, qui se tenait à l'Université Laval à l'automne 2019. Cet événement a réuni plus de 150 experts internationaux en éducation. M^{me} Maryse Lassonde a contribué aux réflexions du groupe de travail sur les réformes des curriculums nationaux, lesquelles ont donné lieu à une publication scientifique et à un chapitre dans le livre électronique d'EDUSummit, intitulé *Learners and Learning Contexts: New Alignments for the Digital Age*.

50^e anniversaire de la Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue (CEAFC)

Les 50 ans de la CEAFC ont été célébrés par la publication d'un texte à saveur historique intitulé *L'éducation des adultes au Conseil supérieur de l'éducation dans les années 1960*. Ce texte témoigne de la place accordée à l'éducation des adultes au Québec au cours de cette décennie, tout en exposant la pensée du Conseil exprimée à l'intérieur de plusieurs avis couvrant cette même période.

Objectif 3: Influencer les divers acteurs de l'éducation

Indicateur A: Taux de croissance moyen des référencements liés aux travaux et aux positions du Conseil

	Données de base 2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Cibles	253	+ 5 %	+ 5 %	+ 5 %	+ 5 %
Résultats		17 %	Atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Pour le présent exercice, le Conseil a observé une hausse de 12 % de ses référencements par rapport à la cible de l'année dernière, ce qui témoigne d'une appropriation accrue de ses productions. En effet, les publications du Conseil sont citées dans de nombreux travaux de recherche menés par des individus ou des organisations, dans des communiqués de presse d'organismes représentant différents groupes d'intérêts ou encore dans des articles de journaux et de périodiques.

Plus précisément, en 2019-2020, plus de 86 publications du Conseil ont fait l'objet de référencements, ce qui représente 16 publications de plus que l'année précédente.

Pour une deuxième année consécutive, les ouvrages qui ont obtenu le plus grand nombre de référencements sont le REBE 2014-2016, *Remettre le cap sur l'équité*, ainsi que l'avis et la trousse *Pour une école riche de tous ses élèves*. Notons que

les deux avis réglementaires publiés en 2019-2020 sur les maternelles 4 ans et la réforme de la gouvernance scolaire ont aussi bénéficié d'un nombre considérable de référencements.

Le Conseil accroît aussi son influence par une présence dans les médias traditionnels. Ainsi, la présidente du Conseil a accordé neuf entrevues à différents médias. L'avis sur la modification au **Règlement sur les autorisations d'enseigner** est le sujet qui a fait l'objet du plus grand nombre d'entrevues avec un total de cinq.

Indicateur B: Taux de croissance moyen de l'appréciation de l'utilité des différentes productions du Conseil destinées aux acteurs ciblés

	Données de base 2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Cibles	-	Déterminer une donnée de base	+ 10 %	-	+ 10 %
Résultats	s. o.	s. o.	Reporté		

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

La qualité et la pertinence des publications du Conseil ont été soulignées de manière marquée et récurrente lors des nombreuses activités et présentations entourant les avis d'initiative publiés en 2019-2020 ainsi que pour les REBE et les avis antérieurs du Conseil.

La rigueur des mémoires déposés dans le cadre des consultations en commission parlementaire ainsi que le caractère indépendant des analyses et des recommandations afférentes ont été soulignés par certains élus. Du côté des avis d'initiative en enseignement supérieur, différentes organisations ont salué leur publication. Il va sans dire que ces appréciations consolident la crédibilité du Conseil.

Selon le Plan stratégique 2018-2022, il est prévu que chaque nouvelle publication fasse l'objet d'un sondage d'appréciation. Le Conseil ayant entrepris une migration complète de son site Web au cours de l'exercice 2019-2020, l'obtention d'une donnée de base pour cet objectif doit toutefois être reportée au prochain exercice. L'année 2020 permettra d'établir plus facilement les données de base relatives à cet indicateur et d'atteindre les cibles attendues.

Objectif 4: Déployer des collaborations avec des partenaires clés

Indicateur: Nombre de déclarations diffusées par le Conseil à la suite de collaborations innovantes

	Données de base 2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Cibles	0	2	3	4	4
Résultats		2	Atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

L'année 2019-2020 a été fructueuse en partenariats pour le Conseil, en particulier dans l'organisation d'événements d'envergure et la production d'outils d'appropriation. En effet, ce sont quatre événements et deux outils qui ont découlé de ces collaborations. Ainsi, **la cible est dépassée.**

- Le colloque **Vitrine sur la recherche au collégial** a été mis sur pied grâce à un ensemble de partenaires provenant de différentes organisations et avec l'appui d'un comité consultatif, composé de représentants ministériels ainsi que de six organismes actifs dans le domaine de la recherche collégiale et universitaire. Il s'agit de la Fédération des cégeps, l'Association des collèges privés du Québec, l'Association des doyens des études supérieures au Québec, le Fonds de recherche du Québec - Société et Culture (FRQSC), l'Association pour la recherche au collégial et Synchronex.
- En septembre 2019, suivant la conférence IDNEUF4, tenue à Bucarest, le Conseil a accueilli, à ses bureaux de Québec, une délégation de professeurs et d'ingénieurs pédagogiques de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) et des représentantes et représentants universitaires québécois spécialisés dans l'approche de programmes par projets et l'évaluation des compétences dans un tel contexte. La journée a été riche en échanges sur la détermination des compétences à évaluer à l'intérieur des programmes de l'UPEC, sur le perfectionnement de programmes en approche par compétences de même que sur l'évaluation des compétences en contexte collaboratif et pour le soutien du développement individuel.



- En octobre 2019, une délégation du Conseil a participé au Congrès des Amériques sur l'éducation internationale (CAEI) à Bogota, en Colombie. La présidente du Conseil a ouvert une session parallèle organisée par la Fédération des cégeps portant sur l'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation et les écosystèmes de transfert

participant au développement régional. Elle a présenté le rôle du Conseil ainsi que le système d'enseignement supérieur québécois, en portant une attention particulière aux collèges.

Lors de cette session, à laquelle participaient des représentantes et représentants universitaires du Mexique et de la Colombie, la présidente de la CERC a présenté les modèles uniques que sont les cégeps et les centres collégiaux de transfert et de technologie.

- Le 26 juin 2019, la présidente du Conseil a signé une Déclaration commune dans le domaine de l'éducation avec son homologue du Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche du Maroc. Cette entente reflète le fruit des échanges qui ont eu lieu dans le cadre de réunions de travail tenues à Rabat. Les parties ont été à même de dégager des similitudes au niveau de la gouvernance ainsi que des thèmes d'intérêt commun qui touchent notamment l'enseignement supérieur, le numérique, la recherche scientifique, le bien-être des élèves ainsi que l'éducation inclusive. Cette collaboration est en adéquation avec la volonté du Conseil d'établir des collaborations avec des partenaires internationaux, de favoriser le partage de bonnes pratiques et d'assurer un plus grand rayonnement de ses travaux.
- Organisé avec le FRQSC, le colloque *La pertinence d'une meilleure collaboration nationale sur la recherche en éducation: mieux servir la pratique*, présenté au 87^e congrès annuel de l'ACFAS, a réuni plus de 20 conférenciers et acteurs de terrain des milieux de l'éducation et de la recherche. Ce colloque, une véritable série intensive de présentations, a permis de dégager deux thèmes à mettre en avant dans de futures réflexions: la nécessité de mettre le monde de l'éducation à contribution dans les recherches et la nécessité de transférer les connaissances issues de la recherche au bénéfice des praticiennes et des praticiens.
- Annoncé par l'ACFAS dans le cadre de son 75^e Gala annuel, la création du prix Jeanne-Lapointe décerné à une chercheuse ou à un chercheur pour souligner l'excellence et le rayonnement de ses travaux et de ses actions dans le domaine des sciences de l'éducation est le résultat d'une heureuse initiative du Conseil en partenariat avec l'ACFAS et le FRQSC. Le tout premier prix sera remis en 2020 avec l'appui du ministère de l'Éducation.



- En 2019-2020, le Conseil s'est associé à deux organismes pour produire des outils d'appropriation pour le REBE 2016-2018, intitulé *Évaluer pour que ça compte vraiment*. Une capsule vidéo produite avec le CTREQ a permis de vulgariser les constats et les orientations que renferme ce rapport.
- Un webinaire, intitulé *Repenser l'évaluation des apprentissages en enseignement supérieur*, a également été organisé. Cet outil a pour but de faire connaître les objectifs de l'évaluation des apprentissages.

Orientation 2: Communiquer efficacement la réflexion originale du Conseil

Objectif 5: Accroître la présence du Conseil au sein des instances gouvernementales

Indicateur: Nombre de représentations du Conseil visant à soutenir la prise de décision

	Données de base 2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Cibles	0	2	4	5	6
Résultats		2	4		

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

En 2019-2020, le Conseil a consolidé sa présence auprès des instances gouvernementales de diverses manières et il a optimisé son pouvoir d'influence auprès des autorités ministérielles et gouvernementales, atteignant ainsi la cible fixée.

- Dans un premier temps, la présidente du Conseil a rencontré le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, M. Lionel Carmant, le 9 avril 2019. Cela a permis de présenter le Conseil et de tracer les grandes lignes des travaux menés par la CEPEP, notamment en lien avec le bien-être social et affectif des élèves du primaire.
- Plusieurs entretiens ont eu lieu avec de hauts fonctionnaires de ministères et d'organismes gouvernementaux pour lesquels les travaux du Conseil sont d'intérêt. C'est notamment le cas d'une rencontre le 19 août 2019 avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration concernant les travaux de la CEAFC portant sur la contribution de l'éducation des adultes et de la formation continue à l'inclusion des familles réfugiées et immigrantes et la publication des *Études et recherches* issues de ces mêmes travaux. Mentionnons aussi la rencontre du 23 janvier 2020 avec le sous-ministre adjoint au Secrétariat à la jeunesse pour lui présenter le projet du CIRÉ ainsi que les orientations du Conseil à l'égard de la participation de la relève étudiante au sein de ses instances.

Également, plusieurs rencontres ont eu lieu avec les membres du cabinet du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, avec le sous-ministre et les sous-ministres adjoints ainsi qu'avec des membres des directions générales et du secrétariat général du Ministère.

- Par ailleurs, en continuité avec ses nombreuses rencontres et prises de contact de l'année dernière, la présidente du Conseil s'est montrée proactive et à l'écoute des enjeux auxquels l'organisme doit s'intéresser. C'est dans cet esprit que la présidente a rencontré les principales organisations étudiantes du Québec, à la fois pour les entendre sur les enjeux et les dossiers qui les préoccupent et pour mieux connaître leur fonctionnement et leur représentativité.
- Ce sont ainsi plus d'une cinquantaine d'entretiens que la présidente a eus avec des décideurs en éducation, autant en enseignement obligatoire qu'en enseignement supérieur et en éducation tout au long de la vie, au Québec comme à l'étranger. Ces rencontres en sol étranger auprès d'acteurs et de décideurs en éducation ont permis de mieux comprendre les enjeux en éducation, d'enrichir les réflexions du Conseil sur différents sujets, et de découvrir et de partager des pratiques prometteuses. À titre d'exemple, en marge du Congrès des Amériques sur l'éducation internationale (CAIE) en 2019, à Bogota, la présidente du Conseil a participé à une rencontre de travail qui avait pour but de présenter la Politique nationale en éducation environnementale de la Colombie. Cette rencontre aura permis de comprendre le contexte historique ainsi que le cadre institutionnel qui a conduit à l'élaboration et à la mise en œuvre de cette politique adoptée en 2002. De plus, la présidente a rencontré des représentants du ministère de l'Éducation de la Colombie qui lui ont exposé leurs politiques en matière d'implantation de l'enseignement des habiletés socioémotionnelles dans leur pays.
- Le Conseil a participé à deux occasions à la Commission de la culture et de l'éducation. La première fois, le 28 mai 2019, il a déposé un mémoire sur le projet de loi n° 5 : ***Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans.*** Le Conseil y invitait le ministre de l'Éducation à offrir la maternelle 4 ans en fonction des besoins et des demandes des milieux et selon les ressources professionnelles, matérielles et financières disponibles. Il recommandait également d'accompagner les milieux à mettre en place de façon progressive les maternelles 4 ans et d'assurer les conditions relatives pour offrir des services de qualité. Et la deuxième fois, le



mémoire portait sur le projet de loi n°40: ***Loi modifiant principalement la Loi sur l’instruction publique relativement à l’organisation et à la gouvernance scolaires.*** Ici, le Conseil présentait huit recommandations qui avaient pour objectifs de prévenir les défis potentiels, d’assurer une compréhension commune de la réorganisation de la gouvernance scolaire proposée et de soutenir sa mise en œuvre par les actrices et les acteurs du milieu.

- Le Conseil a participé activement à des commissions gouvernementales et à des tables intergouvernementales dans le but de non seulement d’exercer son pouvoir d’influence auprès des décideurs, mais aussi de partager ses réflexions et de contribuer aux débats publics en matière d’éducation. En particulier, soulignons la participation de la présidente du Conseil à une audience privée de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse le 10 mars 2020. Une version provisoire des constats de l’avis portant sur le bien-être des élèves du primaire a été présentée.
- La présidente du Conseil a également pris part au Chantier sur l’université du futur présidé par le scientifique en chef du Québec. Dans le cadre de ces travaux, la présidente du Conseil a contribué à nourrir les réflexions sur la base des 18 recommandations contenues dans l’avis ***Les réussites, les enjeux et les défis en matière de formation universitaire au Québec.***
- Par ailleurs, le Conseil participe aussi au comité de suivi du Programme de recherche en littératie et à la Table nationale sur la réussite éducative des élèves autochtones.

Objectif 6: Intensifier la présence du Conseil dans l’espace public

Indicateur A: Taux d’accroissement du nombre de personnes abonnées aux réseaux sociaux du Conseil

	Données de base 2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Cibles	0	Ouverture	300 abonnés	+ 20 %	+ 10 %
Résultats		s. o.	861 abonnés		

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

En cette ère où le Web est un environnement incontournable pour la communication des organismes et pour le partage d’information, le Conseil a poursuivi en 2019-2020 ses travaux pour augmenter le taux de pénétration de ses publications dans le milieu de l’éducation et auprès du public en général. Pour ce faire, des ressources ont été affectées à la modernisation des modes de diffusion, notamment par l’ajout d’une graphiste au sein de la permanence.

Ainsi, le 2 décembre 2019 le Conseil a non seulement lancé son nouveau site Web, mais il a ouvert des comptes de médias sociaux. Au 31 mars 2020, après seulement 4 mois de mise en ligne, on comptait un total de 861 abonnés dont 350 sur Twitter, 331 sur LinkedIn et 180 sur Facebook. Ainsi, **la cible de 300 abonnés est atteinte**.

Rappelons que l'ouverture de ces diverses plateformes s'inscrit dans les orientations du Plan stratégique 2018-2022, dont le but est d'intensifier la présence du Conseil dans l'espace public et de diffuser sa pensée. Les abonnés peuvent désormais accéder rapidement et facilement à l'information et aux productions du Conseil, puis les relayer dans leurs réseaux respectifs.

À cet égard, lors de l'implantation des mesures sanitaires entourant la pandémie de la COVID-19 en mars 2020, le Conseil a initié la publication hebdomadaire de capsules d'information, extraites des avis du Conseil, pour répondre à des préoccupations touchant le monde de l'éducation et de l'enseignement supérieur et apporter un certain éclairage sur des enjeux soulevés par cette situation sans précédent.

Indicateur B: Taux d'accroissement des messages du Conseil relayés par les utilisateurs des réseaux sociaux

	Données de base 2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Cibles	0	Ouverture	Donnée de base	+ 20 %	+ 10 %
Résultats		s. o.	Reporté		

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

La mise en ligne du site Web ainsi que des réseaux sociaux le 2 décembre 2019 fait en sorte que l'obtention d'une donnée de base à partir de laquelle il est possible de calculer le taux d'accroissement des messages du Conseil par les utilisateurs des réseaux sociaux n'a pu être établie. Il sera possible de comptabiliser cette donnée de base sur une année complète en 2020-2021. Les résultats figureront donc dans la prochaine édition du Rapport annuel de gestion.

Par ailleurs, soulignons que le Conseil fait valoir ses publications et ses réflexions dans l'espace public en participant à des événements d'envergure de même qu'à des activités au cours desquelles la présidente du Conseil prend la parole. Le Conseil a en effet participé à plus d'une cinquantaine d'événements de différente nature : colloques, symposiums, forums, congrès. En outre, la présidente du Conseil a pris la parole à une vingtaine d'occasions en vue de présenter la mission, la pensée, les avis ainsi que d'autres enjeux pertinents qui concernent l'éducation ou l'enseignement supérieur. Ces représentations ont permis de partager la réflexion du Conseil et par

la même occasion de faire rayonner l'organisme autant au Québec qu'à l'étranger, puisque certains de ces colloques et congrès ont eu lieu en Suisse, en France, en Italie, en Roumanie, au Maroc, en Colombie et en Inde.

Enjeu 2: Développement organisationnel

Le Conseil poursuit ses démarches dans le renouvellement de ses pratiques et dans la croissance de son organisation, tant en matière de ressources humaines que de ressources budgétaires. Dans une approche d'amélioration continue, et pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixés, le Conseil est en processus de révision de ses pratiques de gestion et de gouvernance et, à cette fin, implante diverses mesures qui soutiennent la prise de décision, la gestion du changement, la transparence et la responsabilisation de l'organisme.

Orientation 3: Accroître l'agilité organisationnelle

Objectif 7: Améliorer la gouvernance du Conseil

Indicateur: Taux d'implantation des bonnes pratiques en matière de gouvernance

	Données de base 2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Cibles	-	Dépôt d'un plan de travail	-	50 %	75 %
Résultats	-	Dépôt d'un plan de travail	Reporté		

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Un plan de travail inspiré de bonnes pratiques de gestion a été présenté lors du précédent exercice en vue d'assurer une meilleure gouvernance et d'accroître l'agilité de la permanence du Conseil. La mise en place d'une structure organisationnelle plus efficace et d'une meilleure définition des rôles et des responsabilités fait partie des objectifs prioritaires qui sont en cours d'implantation pour atteindre la cible prévue au prochain exercice.

En 2019-2020, différentes initiatives ont contribué à moderniser la gouvernance du Conseil, à mettre en valeur son rôle stratégique et rassembleur, et à favoriser des initiatives qui fédèrent les différentes parties prenantes en éducation au Québec en plus de multiplier les occasions de mettre en avant l'expertise de ses instances.

- La création du CIRÉ, une nouvelle instance consultative relevant de la présidente du Conseil, constitue certainement une avancée majeure qui viendra ajouter des perspectives nouvelles en réponse aux enjeux à venir en éducation et

en enseignement supérieur, une richesse complémentaire au contenu des discussions des commissions existantes et une expertise portant précisément sur les affaires étudiantes.

- Dans un souci d'agilité et d'efficacité, et dans le but de faire appel à l'expertise riche et diversifiée des 98 membres des instances, le Conseil a entériné l'initiative de mettre sur pied des comités *ad hoc* chargés de mener à bien des mandats qui portent sur des enjeux complexes, pour lesquels une grande expertise est nécessaire et où la contribution des savoirs d'expérience des membres s'avérait essentielle, tout cela pour répondre à des demandes dans de très courts délais. Nécessitant un travail collectif et rigoureux, un comité *ad hoc* de dix membres affecté à l'étude du projet de loi n°40 portant sur l'organisation de la gouvernance scolaire a ainsi été créé. Dans le court délai imparti, ce comité a soumis au Conseil un mémoire proposant huit recommandations utiles à la prise de décision. Le mémoire approuvé par le Conseil a été déposé à l'Assemblée nationale le 1^{er} octobre 2019.
- Le Conseil a l'immense privilège de s'appuyer sur l'expertise de ses membres bénévoles dans le cadre de ses délibérations et de ses travaux. Soucieux de partager et de faire connaître cette expertise au Québec tout comme à l'étranger, le Conseil a pu compter sur la collaboration de ses membres à deux colloques internationaux, qui portaient sur le numérique et sur le système d'enseignement supérieur québécois, plus particulièrement sur la recherche au collégial. À cette occasion, la présidente du CREBE a participé à une table ronde lors d'IDNEUF4, à Bucarest, tandis que la présidente de la CERC a participé à une session parallèle au CAIE, à Bogota, en compagnie de la présidente du Conseil.
- Par ailleurs, certaines initiatives ont permis de favoriser la collaboration de différents partenaires et ainsi de fédérer l'expertise qui existe au Québec sur des enjeux d'intérêt en éducation. À titre d'exemple, le Conseil a créé un comité consultatif réunissant des acteurs des milieux de la recherche collégiale et universitaire pour élaborer la programmation de son colloque ***Vitrine sur la recherche au collégial***.
- Conscient d'optimiser les ressources et de favoriser le partage découlant de travaux de recherche, le Conseil a également collaboré avec d'autres organismes gouvernementaux. En respectant les normes d'éthique concernant la confidentialité des données issues d'entrevues menées auprès de personnes immigrantes et réfugiées, la CEAFC a partagé ses entrevues avec le Conseil du statut de la femme (CSF). Ce dernier a contribué aux travaux en rédigeant des synthèses des entrevues réalisées.
- Enfin, le Conseil a su faire face à l'imprévisibilité engendrée par la COVID-19 en prenant les décisions et les mesures nécessaires pour revoir de façon importante et rapide l'organisation du travail des employés de la permanence et la participation de ses membres. Avec agilité, le Conseil a redéfini ses priorités

et pris les dispositions pour poursuivre les travaux liés à sa mission essentielle en plus de se faire l'observateur des impacts de cette situation sur le milieu de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

Orientation 4: Mobiliser le personnel

Objectif 8: Offrir un environnement de travail stimulant

Indicateur: Obtention d'une certification qui soutient la santé et le bien-être au travail

	Données de base 2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Cibles	-	-	Démarche	Démarche	Obtention
Résultats	-	-	Atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Le rayonnement du Conseil et son influence sont tributaires des ressources à l'interne, du développement de leur savoir-faire et de leur mobilisation. Le Conseil est soucieux d'offrir un environnement de travail favorable à la santé psychologique et au bien-être des individus. Ainsi, certaines mesures qui peuvent s'inscrire dans une démarche d'obtention d'une éventuelle certification pour le soutien de la santé et du bien-être ont été entreprises en 2019-2020.

- L'horaire variable a été adopté par l'ensemble des corps professionnels du Conseil et fut implanté en mars 2020. Pour informer le personnel des modalités de cette implantation, une rencontre avec des représentants de la direction des ressources humaines du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a été organisée. De plus, un comité ministériel de relations de travail a été instauré pour que le personnel professionnel du Conseil puisse échanger formellement avec l'équipe de gestion sur ce programme et sur tout autre sujet en matière de relations et de conditions de travail.
- Par ailleurs, en vue de consolider et de développer les compétences au sein de l'équipe permanente du Conseil, ce dernier a offert à son personnel différentes formations dans ses bureaux, notamment :
 - une formation sur la rédaction stratégique;
 - une formation sur les médias sociaux;
 - une formation sur l'accessibilité Web;
 - une formation sur la gestion de projets sur une base occasionnelle;
 - une formation conjointe sur le logiciel d'analyse de données qualitative Nvivo⁵.

5 Cette formation a été organisée de pair avec le CSF, dont certaines personnes ont assisté à la formation dans les bureaux du Conseil.

- Notons aussi que l'équipe de gestion a participé à un atelier TRIMA. Le même exercice était prévu pour l'ensemble du personnel du Conseil, mais a été reporté au prochain exercice à cause de la pandémie.
- Plusieurs personnes ont pris part à des formations offertes par le MEES sur différents sujets liés à leurs dossiers ou à leur développement de carrière.
- Des activités de bienvenue pour accueillir le nouveau personnel du Conseil, sous la forme d'une pause-café, ont permis à tout le monde de faire connaissance dans un environnement informel.
- Le nouveau personnel a été encouragé à participer à une séance d'accueil dans la fonction publique organisée par la Direction des ressources humaines du MEES.
- Des pauses-café reconnaissances ont été implantées pour souligner le travail et les bons coups de l'équipe de la permanence.

Soulignons aussi que la situation de la pandémie de la COVID-19 a marqué la fin du présent exercice. C'est dans ce contexte inédit que le Conseil a pris toutes les mesures nécessaires pour assurer la santé, la sécurité et le bien-être de son personnel à compter du 16 mars. Plus encore, leur accompagnement a été au cœur de certaines initiatives implantées. Mentionnons la tenue de visioconférences qui ont permis de transmettre l'information utile et pertinente au quotidien, des rendez-vous virtuels hebdomadaires pour reconnaître leur travail et être à l'écoute de leurs besoins et une communication proactive des directives gouvernementales et internes.

2.2

Déclaration de services aux citoyens

Puisque le Conseil supérieur de l'éducation agit à titre d'organisme consultatif pour le ministre de l'Éducation et la ministre de l'Enseignement supérieur, il n'a pas à produire de déclaration de services aux citoyens. Cependant, il s'assure que ses travaux soient accessibles aux acteurs du milieu de l'éducation ainsi qu'au grand public.



Rapport d'activités

Outre le fait de rendre compte des objectifs du Plan stratégique 2018-2022, le Conseil désire faire état de toutes les publications et activités de ses instances. Les pages suivantes se veulent un résumé des démarches entreprises et de l'état d'avancement des travaux du comité et des commissions.

3.1

Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation

Éducation et numérique

Dans le contexte où le Québec s'est doté d'une stratégie sur le numérique et du Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur, le Conseil a choisi de consacrer son rapport 2018-2020 au numérique. Il aborde ce thème en tenant compte des avantages pour l'apprentissage, mais surtout des responsabilités nouvelles pour le système éducatif. Il étudie comment ce dernier doit évoluer pour s'adapter au nouveau contexte d'apprentissage suscité par le numérique et comment il faut faire en sorte que toutes les personnes aient, à un moment ou l'autre de leur vie, les compétences nécessaires pour évoluer dans cette nouvelle réalité.

La mise en œuvre du plan d'action numérique du gouvernement s'échelonnera de 2018 à 2023. Les constats formulés dans le rapport pourront donc s'arrimer aux conditions de la mise en œuvre des mesures qu'il contient, de façon à informer les décideurs sur l'évolution de la situation. Le cas échéant, le rapport 2018-2020 pourrait également mettre en lumière certains enjeux qui auraient pu passer inaperçus au cours de la période de production de ce plan d'action ou qui seraient apparus depuis.

Au cours de l'exercice financier 2018-2019, le Comité formé par le Conseil pour le soutenir dans la production de ce rapport s'est réuni à quatre reprises (mai, octobre et décembre 2019, et février 2020). Le comité s'est penché sur plusieurs sous-thèmes, notamment la formation à distance, l'intelligence artificielle et les représentations sociales du numérique. Il a également consulté les instances du Conseil, soit les cinq commissions qui représentent tous les ordres et secteurs d'enseignement. Le Conseil a examiné le premier rapport d'étape produit par ce comité en juin 2019.

3.2

Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire

Projet d'avis sur le bien-être de l'enfant à l'école primaire

En février 2018, le Conseil confiait à la Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire le mandat de produire un avis sur le bien-être de l'enfant à l'école primaire. Après une première année consacrée principalement à l'analyse de la littérature scientifique et à la consultation d'expertes et d'experts, les travaux pour l'année 2019-2020 ont mené à diverses consultations, notamment auprès d'actrices et d'acteurs sur le terrain, dont des parents et des enfants. Les résultats de ces consultations et l'éclairage de la recherche ont permis à la Commission de cibler les principaux enjeux et défis pour le milieu scolaire québécois, et de proposer des pistes de solution. À partir des délibérations de la Commission et du Conseil, l'avis a pris forme progressivement tout au long de cette deuxième année.

Au terme des travaux, le document dresse le portrait des enfants au Québec et définit les bases conceptuelles du bien-être. Au cœur de l'avis se trouvent, dans une perspective écosystémique, les différents facteurs de risque et de protection qui influencent le bien-être à l'école. Les compétences sociales et émotionnelles des enfants et des adultes y occupent une place particulière. À l'issue de sa réflexion, le Conseil formule 18 recommandations, dont la première est à l'intention des enfants.

L'avancement des travaux de la Commission a été présenté au Conseil en mai et en septembre 2019, et l'avis a été adopté en février 2020. La **publication** est prévue en juin 2020. La Commission a aussi contribué aux travaux relatifs à l'avis réglementaire sur les **périodes de détente au primaire (récréations)**, aux **autorisations d'enseigner** de même qu'au mémoire sur les services d'éducation préscolaire destinés aux enfants de 4 ans (**maternelle 4 ans**). Au cours de l'exercice financier 2019-2020, la Commission s'est réunie à cinq reprises. Une réunion extraordinaire a aussi été nécessaire pour la préparation du mémoire sur les maternelles 4 ans.

3.3

Commission de l'enseignement secondaire

Le thème des conditions d'exercice de la profession enseignante au secondaire a été retenu par le Conseil et confié à la Commission de l'enseignement secondaire en février 2018. Par cet avis, le Conseil souhaitait dégager les conditions qui permettent au personnel enseignant d'exercer pleinement ses compétences au profit de la réussite des élèves et de formuler des pistes d'actions à privilégier pour dépasser les obstacles persistants.

À la suite de ses délibérations, le Conseil a décidé de réorienter les travaux et d'utiliser plutôt l'information et les analyses récoltées jusqu'alors pour une publication dans sa collection *Études et recherches*.

En 2019-2020, la Commission de l'enseignement secondaire s'est réunie à trois reprises. La Commission a aussi contribué aux travaux relatifs à l'avis réglementaire sur les **autorisations d'enseigner**.

Travaux sur la révision du programme Éthique et culture religieuse

Le 10 janvier 2020, le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a donné le coup d'envoi au processus de consultation pour la révision en profondeur du programme Éthique et culture religieuse. Le nouveau programme qui en découlera sera mis à l'essai dans certaines écoles en 2021-2022. Le nouveau cours devrait officiellement faire son entrée dans les écoles québécoises à la rentrée scolaire 2022-2023.

Le 28 février 2020, le Conseil a mandaté la CES et la CEPEP pour mener conjointement les travaux nécessaires à la production d'un avis qui sera déposé en décembre 2020 auprès du ministre de l'Éducation.

3.4

Commission de l'enseignement et de la recherche au collégial

Engagé à faire connaître davantage la qualité, la richesse et la diversité des activités de recherche menées dans les établissements d'enseignement collégial, le Conseil a décidé à l'automne 2019 de faire l'ajout du volet « recherche » dans l'appellation de sa Commission de l'enseignement et de la recherche au collégial.

*Avis intitulé **Les collèges après 50 ans: regard historique et perspectives***

En mai 2019, le Conseil a lancé l'avis intitulé **Les collèges après 50 ans: regard historique et perspectives**, qui s'inscrit dans les célébrations du 50^e anniversaire de la création des cégeps amorcées à l'automne 2017.

Cet avis revisite le passé des collèges sur la base des moments charnières qui ont marqué leur évolution, et fait état des principaux enjeux et défis à prendre en considération pour poursuivre leur essor. Le regard historique met en lumière la place incontournable que cet ordre d'enseignement inédit s'est taillée au sein du système d'éducation au Québec au fil du temps ainsi que son ancrage progressif, et dorénavant reconnu, dans l'enseignement supérieur. Les établissements d'enseignement collégial ont su affirmer peu à peu leur identité et préserver leurs fondements spécifiques tout en innovant, individuellement ou collectivement, pour répondre aux besoins émergents. Dans le volet prospectif de l'avis, le Conseil soulève quatre enjeux et défis prioritaires à considérer dans les réflexions sur l'évolution du système d'enseignement collégial. Le premier fait état des efforts à poursuivre en matière d'accessibilité à l'enseignement collégial et, ultimement, d'accès à la réussite pour toutes et tous. Le deuxième offre un aperçu des nouvelles réalités étudiantes dont il faut tenir compte pour assurer l'adéquation de la formation collégiale. Le troisième porte sur les défis d'arrimage des parcours scolaires secondaire/collégial/universitaire ainsi que sur la cohérence interne de la formation collégiale. Le quatrième, et dernier, expose les éléments à prendre en compte pour un pilotage efficace du système d'enseignement collégial.

En conclusion, le Conseil souligne que les collèges jouissent aujourd'hui d'une reconnaissance indéniable de la qualité de la formation qu'ils offrent et de leur contribution au progrès de la société québécoise. Ils paraissent mieux outillés pour composer avec les réalités d'un monde qui se complexifie, qui évolue à un rythme accéléré et qui a des besoins toujours renouvelés.

Projet d'avis sur les nouveaux besoins de formation des étudiantes et des étudiants

La société évolue rapidement et se modifie en profondeur. Les adultes portent les traits de ces changements et les jeunes y sont encore plus perméables. Le profil de la population étudiante se diversifie et les façons d'envisager les parcours de formation chez les apprenants sont changeantes. Les systèmes d'éducation et les établissements d'enseignement ressentent encore plus qu'auparavant des pressions pour s'adapter aux transformations sociales et aux réalités actuelles des étudiantes et des étudiants qu'ils accueillent. De quelle formation les étudiants ont-ils besoin pour agir à titre de citoyens et de travailleurs dans le monde d'aujourd'hui et de demain? En quoi les populations étudiantes du collégial ont-elles changé? Quelle organisation de la formation et quelles formules de formation sont susceptibles de répondre aux réalités actuelles?

Ce thème de travail a été retenu par le Conseil en janvier 2019. Au cours de l'exercice 2019-2020, les membres de la Commission de l'enseignement et de la recherche au collégial se sont réunis à quatre reprises pour examiner des documents de recherche, entendre des expertes et des experts et travailler à la préparation du premier rapport d'étape. Le devis de travail élaboré au cours de l'exercice précédent a été adopté par le Conseil en avril 2019, et un premier rapport d'étape faisant état de l'avancement des travaux a été présenté au Conseil en février 2020.

3.5

Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires

Avis sur les réussites, les enjeux et les défis en matière de formation universitaire au Québec

Adopté par le Conseil le 18 octobre 2019, **cet avis** présente un portrait actuel de la formation universitaire pour mettre en lumière les enjeux et les défis qui se posent pour l'ensemble du système universitaire québécois, par-delà les réalités propres à chacun des établissements et à chacune des disciplines.

Dans cet avis, le Conseil fait le compte rendu de la scolarisation universitaire au Québec et s'intéresse à la question de son accessibilité en se penchant sur différentes populations étudiantes. Il porte aussi son attention sur les modalités qui facilitent le passage et le cheminement aux études universitaires, et indique les obstacles qui peuvent se dresser dans le parcours des étudiantes et des étudiants au sein du système scolaire québécois. L'importance de l'encadrement et de l'évaluation des programmes de formation universitaire est également réaffirmée par le Conseil. Enfin, les liens entre la formation et l'emploi, tout comme les liens avec le développement des savoirs et l'épanouissement des personnes, mettent en relief les nombreux champs d'intervention de la formation universitaire, qui dépasse les particularités propres à chaque discipline.

Cet état de situation est complété par 18 recommandations qui touchent plusieurs facettes de la formation universitaire et qui s'adressent non seulement au ministre mais aussi aux établissements d'enseignement universitaire ainsi qu'à d'autres acteurs gouvernementaux.

Projet d'avis sur l'accélération des études

Le Conseil supérieur de l'éducation a reçu, par l'entremise d'une lettre datée du 6 décembre 2019, une demande du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur afin que soient documentées les pratiques liées à l'accélération des études universitaires et que des recommandations soient émises à l'égard de ces pratiques.

Ce phénomène soulève des enjeux universels et fondamentaux, comme la valeur des diplômes, l'équité dans les règles d'admissibilité, le financement des études. Pour ses travaux, la CERU a tenté de cerner la question et son ampleur par des recherches documentaires. Aussi, des acteurs du milieu universitaire ont été consultés pour compléter le portrait du Québec, mais également pour nourrir la réflexion sur les enjeux inhérents au phénomène.

À la fin de mars 2020, la CERU avait terminé les recherches documentaires et les consultations auprès des organisations et des experts ciblés.

La CERU s'est réunie à six reprises durant l'exercice financier 2019-2020.

3.6

Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue

Projet d'avis sur la contribution de l'éducation des adultes et de la formation continue à l'inclusion des familles réfugiées et immigrantes

Les travaux visant à analyser la contribution de l'éducation des adultes et de la formation continue à l'inclusion des familles réfugiées et immigrantes se sont poursuivis au cours de l'année 2019-2020. S'intéressant plus particulièrement à l'immigration permanente, ils visent à examiner et à documenter le parcours de familles immigrantes pour mettre en relief les conditions qui facilitent leur inclusion et les obstacles dans leur processus d'inclusion lié à l'éducation.

L'année 2019-2020 a permis d'achever la collecte de données auprès d'acteurs du système éducatif et de familles issues de l'immigration dans cinq régions administratives (Montréal, Capitale-Nationale, Montérégie, Estrie et Mauricie). Ces consultations visaient à recueillir des renseignements au sujet des besoins des personnes immigrantes et du fonctionnement des services éducatifs qui leur sont destinés. L'analyse a mis en lumière les principaux enjeux auxquels sont confrontées les familles immigrantes. Elle a également permis de construire, à partir des propos des personnes rencontrées, des exemples de parcours d'inclusion dans la société québécoise qui illustrent le rôle joué par l'éducation dans ces parcours.

Une structure de l'avis a été présentée aux membres de la table du Conseil en décembre 2019. La rédaction de l'avis est en cours. Pour soutenir les travaux, les membres de la Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue se sont réunis à quatre reprises au cours de l'exercice 2019-2020.



Les ressources utilisées

4.1

Utilisation des ressources humaines

Répartition de l'effectif par secteur d'activité.

Effectif au 31 mars incluant le nombre de personnes qui occupent un poste régulier* ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires

Secteur d'activité	2019-2020	2018-2019	Écart
Présidence et secrétariat général	8	7	+ 1
Direction de la coordination, de la recherche et de l'analyse	16	16	0
Direction des communications et de l'administration	10	8	+ 2
Total	34	31	+ 3

* Il s'agit des employés avec un statut d'emploi temporaire ou permanent.

Au 31 mars 2020, le Conseil comptait 34 employés, soit trois ressources additionnelles depuis la fin de l'exercice financier précédent. Parmi elles, deux occupaient un poste régulier et une occupait un poste occasionnel en remplacement d'une employée en congé de maternité.

Outre le personnel de la permanence, il importe de souligner la contribution importante du travail des membres bénévoles du Conseil. En 2019-2020, chacun des 98 membres bénévoles a effectué en moyenne près de 40 heures non rémunérées lors des délibérations du Conseil, ce qui représente environ 4 000 heures de travail bénévole pour l'ensemble des membres. À ces heures s'ajoutent également celles nécessaires à la lecture de documents de travail et à la préparation des réunions du Conseil. De plus, certains membres bénévoles cumulent des fonctions à la fois à titre de membre de la table du Conseil et de membre d'une commission ou d'un comité. Cela vient ainsi doubler le nombre de leurs heures non rémunérées. Au total, celles-ci représentent un volume de travail important qui permet au Conseil de s'acquitter de sa mission. En plus du travail de ses membres bénévoles, le Conseil, en 2019-2020, a pu bénéficier de l'expertise de 42 chercheuses et chercheurs ainsi que d'actrices et d'acteurs de l'éducation œuvrant directement sur le terrain, qui ont contribué bénévolement à enrichir les travaux des instances du Conseil.

Formation et perfectionnement du personnel

Pour atteindre les objectifs du Plan stratégique 2018-2022 et mener à bien sa mission, le Conseil s'appuie particulièrement sur la formation de son personnel. À cet effet, l'impulsion amorcée avec l'arrivée de la nouvelle présidente en 2018 s'est poursuivie durant l'année civile 2019, avec une hausse des activités de formation et de perfectionnement au sein du Conseil comparativement à celles de l'année précédente. Le volume et la diversité des activités de formation du personnel reflètent non seulement la volonté d'accroître la qualité et la rigueur des avis et des publications du Conseil, mais également le souci du Conseil d'offrir un environnement de travail favorable à la santé psychologique et au bien-être des individus. En raison de la hausse de l'effectif moyen annuel, qui est passé de 25 en 2018 à 29 en 2019, les dépenses liées à la formation et le nombre total de jours de formation ont augmenté en 2019. Toutefois, la proportion de la masse salariale consacrée à la formation ainsi que le nombre moyen de jours de formation par personne sont restés stables entre 2018 et 2019.

Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité

Champ d'activité	2019	2018
Favoriser le perfectionnement des compétences	79 %	86 %
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	9 %	11 %
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	9 %	0 %
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	3 %	0 %
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	0 %	3 %

Évolution des dépenses en formation

Répartition des dépenses en formation	2019	2018
Proportion de la masse salariale (%)	2 %	2 %
Nombre moyen de jours de formation par personne*	2,86	2,89
Somme allouée par personne*	1 701,13 \$	1 563,90 \$

* Le calcul a été fait sur la base de l'effectif moyen annuel.

Jours de formation selon les catégories d'emploi

Catégorie d'emploi	2019	2018
Cadres	14,64	23,6
Professionnels	65,25	47,8
Fonctionnaires*	3,14	1

* Personnel de bureau, techniciens et assimilés

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

Le taux de départ volontaire du personnel régulier est le rapport entre le nombre d'employés réguliers qui ont quitté volontairement l'organisation (démissions, retraites et mouvements de sortie de type mutation) et le nombre moyen d'employés durant l'exercice financier 2019-2020. Ce taux est moins élevé en 2019-2020, car contrairement à l'exercice financier 2018-2019, marqué par des changements organisationnels majeurs, il y a eu moins de départs volontaires (qu'une mutation et qu'une démission) en 2019-2020.

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

	2019-2020	2018-2019	2017-2018
Taux de départ volontaire (%)	7 %	20 %	0 %

Taux d'employés ayant reçu des attentes et taux d'employés dont la performance a été évaluée

Le taux d'employés ayant reçu des attentes correspond à celles et ceux (y compris le personnel d'encadrement, à l'exclusion des titulaires d'emplois supérieurs) qui ont reçu des attentes entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 mars 2020 divisé par le nombre d'employés du Conseil depuis au moins un an au 31 mars 2020. Durant l'exercice financier 2019-2020, presque tous les employés du Conseil ont reçu des attentes. Ces dernières ont été complètement révisées à la lumière des orientations du Plan stratégique 2018-2022, de la nouvelle structure organisationnelle nécessitant une redéfinition des mandats, et de l'arrivée de nouvelles gestionnaires au sein de l'organisme.

Le taux d'employés dont la performance a été évaluée correspond au nombre d'employés (y compris le personnel d'encadrement, à l'exclusion des titulaires d'emplois supérieurs) dont la performance a été évaluée entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 mars 2020 divisé par le nombre d'employés dans l'organisation depuis au moins deux ans au 31 mars 2020. En raison des changements structurels majeurs au sein de l'organisation et de la redéfinition des tâches de l'ensemble du personnel, les attentes écrites n'ont pas été formulées lors de l'exercice financier 2018-2019. Conséquemment, des évaluations formelles de la performance de plusieurs employés n'ont pu avoir lieu en 2019-2020. Toutefois, les employés qui n'ont pas reçu d'évaluation formelle de leur performance pour l'année 2019-2020 ont eu une appréciation verbale de leur rendement lorsque les attentes 2019-2020 leur ont été

signifiées. Les évaluations de rendement officielles seront complétées à la fin de la première année, conformément aux nouvelles attentes, donc au cours de l'exercice financier 2020-2021.

Taux d'employés ayant reçu des attentes et taux d'employés dont la performance a été évaluée*

	2019-2020
Taux d'employés ayant reçu des attentes (%)	96 %
Taux d'employés dont la performance a été évaluée (%)	32 %

* Les employés de tous les corps d'emploi, incluant le personnel d'encadrement, et excluant les titulaires d'emplois supérieurs, ont été pris en considération dans les calculs.

4.2 Utilisation des ressources financières

En 2019-2020, le budget de dépenses du Conseil s'établit à 3 476 000 \$, si on exclut l'amortissement. Il s'agit d'une hausse d'environ 24 000 \$, soit une croissance de 0,7 % par rapport au budget de l'exercice financier précédent. Cette croissance du budget des dépenses, bien que faible, vient consolider la dynamique impulsée lors de l'exercice financier 2018-2019, au cours duquel le Conseil s'était doté d'un nouveau plan stratégique pour mieux répondre aux préoccupations des parties prenantes de l'éducation, participer plus activement à des activités qui soutiennent la prise de décision au sein du gouvernement et multiplier les initiatives et les collaborations avec différents partenaires du milieu.

Le Conseil réaffirme également sa volonté en matière de gestion rigoureuse des fonds publics; pour ce, il continue à rechercher des mesures qui permettent d'améliorer son efficience et son efficacité organisationnelle. Il a notamment favorisé la tenue d'initiatives conjointes avec certains partenaires en vue de partager les coûts lors de colloques ou d'activités d'affaires publiques. L'embauche d'une graphiste à l'interne a également favorisé une économie substantielle des coûts, en plus de gagner de l'efficience. La permanence a aussi privilégié les formations offertes par le MEES, qui sont généralement gratuites ou à moindres coûts. À la suite de la fermeture des bureaux imposée par la crise sanitaire de la COVID-19, le Conseil a su faire preuve d'adaptation et d'efficacité en recourant aux technologies de l'information (télétravail et visioconférences), ce qui lui a très rapidement permis de poursuivre la totalité de ses activités à distance, et d'assurer à la fois la sécurité de ses employés et de ses membres ainsi que la pleine réalisation de sa mission essentielle.

Dépenses par secteur d'activité

Dépenses et évolution par secteur d'activité

Secteur d'activité	Budget de dépenses 2019-2020 (000 \$)	Dépenses prévues au 31 mars 2020 (000 \$)	Dépenses réelles 2018-2019 (000 \$) Source: Comptes publics 2018-2019	Écart* (000 \$)	Variation** (%)
Rémunération	2 631	2 495	1 972	523	27 %
Fonctionnement	826	562	480	82	17 %
Total budget de dépenses Total partiel	3 456	3 057	2 452	605	25 %
Immobilisations	20	0	4	- 4	- 100 %
Total budget de dépenses et d'immobilisations	3 476	3 057	2 456	601	24 %

* Écart entre les dépenses de l'année antérieure et celles de l'année financière terminée.

** Résultat de l'écart divisé par les dépenses réelles de l'année antérieure.

Rémunération

En 2019-2020, le Conseil disposait d'un budget d'environ 2 631 000 \$ en rémunération. Au 31 mars 2020, le Conseil avait 32 postes réguliers autorisés, soit le même nombre qu'au 31 mars 2019. Vingt-cinq de ces postes autorisés étaient occupés par des employés avec un statut d'emploi permanent de la fonction publique, et 5 par des employés avec un statut d'emploi temporaire. Deux postes étaient vacants, et ne seront pourvus qu'au prochain exercice financier, soit 2020-2021. Le Conseil avait également trois employés avec un statut d'emploi occasionnel. Durant l'exercice financier 2019-2020, l'écart observé entre les dépenses prévues en rémunération et le budget de dépenses en rémunération s'explique principalement par le fait que le budget en rémunération n'a pas été pleinement dépensé à cause de deux postes réguliers qui sont demeurés vacants en raison du processus de recrutement et d'entrée en fonction qui s'est échelonné sur quelques mois et en raison d'autres congés. Toutefois, étant donné la hausse de l'effectif, les dépenses en rémunération de l'année 2019-2020 restent supérieures à celles de 2018-2019.

Fonctionnement

En 2019-2020, le Conseil disposait d'un budget de fonctionnement d'environ 826 000 \$, soit le même montant que celui de l'exercice financier précédent. Le contexte lié à la crise sanitaire a imposé une adaptation dans le fonctionnement des services et des activités du Conseil. L'annulation de nombreuses activités majeures du Conseil prévues en mars et en avril ainsi que l'application immédiate du télétravail à compter du 16 mars à l'ensemble des employés de la permanence et aux membres des instances ont contribué à une baisse des dépenses courantes prévues. Cette situation explique principalement l'écart observé entre le budget de fonctionnement et les dépenses prévues pour l'exercice financier 2019-2020. Toutefois, les dépenses de fonctionnement de l'année 2019-2020 restent supérieures à celles de 2018-2019. Les principaux postes de dépenses courantes demeurent les frais liés aux activités des membres du Conseil et de ses instances ainsi que les dépenses liées à la publication des différentes productions du Conseil.





Annexes — autres exigences

5.1

Gestion et contrôle de l'effectif

Au 31 mars 2020, le Conseil avait un effectif total de 34 employés, soit une hausse de 10 % par rapport à son effectif au 31 mars 2019. Parmi ces employés, 31 avaient un statut d'emploi régulier et trois autres avaient un statut d'emploi occasionnel. Le niveau d'effectif fixé par le Conseil du trésor a été respecté pour l'année 2019-2020. Les heures rémunérées s'élèvent à 59 914,05 heures, soit environ 33 équivalents temps complet (ETC). Ce niveau d'effectif est supérieur de 8,03 ETC à celui de 2018-2019. Cette hausse s'explique principalement par des investissements additionnels en ressources humaines à la suite de la mise en place en 2018-2019 du Plan stratégique 2018-2022 du Conseil.

Répartition de l'effectif en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020

Catégorie	Heures travaillées [1]	Heures supplé- mentaires [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Total en ETC transposés [4] = [3] / 1 826,3
Personnel d'encadrement	7 245,00	0,00	7 245,00	3,97
Personnel professionnel	40 055,90	764,52	40 820,42	22,35
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	11 838,70	9,93	11 848,63	6,49
Total 2019-2020	59 139,60	774,45	59 914,05	32,81
Total 2018-2019			45 247,16	24,78

5.2

Développement durable

Sommaire des résultats du Plan d'action de développement durable 2015-2020

Objectif de la Stratégie gouvernementale de développement durable

Actions	Indicateurs	Cibles 2019-2020	Résultats 2019-2020	Atteinte de la cible
Objectif 1 : Déterminer le profil de consommation de papier et d'encre du Conseil	Proposition de moyens à mettre en œuvre pour réduire la consommation de papier et d'encre.	Avoir déterminé des moyens à mettre en œuvre pour réduire la consommation de papier et d'encre.	Fixation de moyens et d'une cible de réduction de la consommation de papier et d'encre pour l'année à venir.	ATTEINT- Avant ou à la date prévue
	Réalisation d'un bilan de la consommation de papier et d'encre.	Avoir réalisé le bilan de la consommation de papier et d'encre.	Réalisation du bilan de consommation de papier et d'encre pour 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019.	ATTEINT- Avant ou à la date prévue
Objectif 2 : Accroître l'archivage numérique et la classification numérique des documents	Élaboration d'un projet de centre de documentation numérique.	Avoir élaboré un projet de centre de documentation numérique.	Inscrire le résultat	ATTEINT - Avant ou à la date prévue
	Mise en place d'une nouvelle arborescence numérique.	Avoir mis en place une nouvelle arborescence numérique pour toutes les unités d'ici le 31 mars 2021.	Élaboration d'un scénario par étapes pour terminer l'implantation de la nouvelle arborescence pour toutes les unités.	NON ATTEINT - Débuté
Objectif 3 : Réduire la quantité de matières résiduelles produites lors des réunions	Pourcentage des réunions pour lesquelles de la vaisselle réutilisable ou des options plus environnementales ont été utilisées.	Avoir augmenté le pourcentage des réunions pour lesquelles de la vaisselle réutilisable ou des options plus environnementales ont été utilisées comparativement au pourcentage de 2017-2018.	Réalisation de tableaux de suivi pour 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020. Augmentation de l'usage de vaisselle réutilisable.	ATTEINT - Avant ou à la date prévue

Actions	Indicateurs	Cibles 2019-2020	Résultats 2019-2020	Atteinte de la cible
Objectif 4 : Explorer la possibilité de mettre en place une collecte sélective des matières récupérables à l'échelle de l'organisation	Démarches effectuées.	Avoir exploré différentes possibilités.	Nouvelles démarches réalisées.	ATTEINT - Avant ou à la date prévue
Objectif 5 : Faciliter l'utilisation de transports actifs ou écoénergétiques lors des déplacements des employés et des membres des instances et avoir formé le personnel à l'usage des technologies de communication à distance pour les réunions et les consultations	Réalisation d'un répertoire des compagnies de location de véhicules possédant des véhicules écoénergétiques (électriques et hybrides).	Avoir élaboré le répertoire des compagnies de location de véhicules possédant des véhicules écoénergétiques.	Réalisation d'une liste des compagnies de location de véhicules écoénergétiques.	ATTEINT - Avant ou à la date prévue
	Formation du personnel à l'usage des technologies de communication à distance pour les réunions et les consultations.	Avoir formé le personnel concerné à l'usage des technologies de communication à distance pour les réunions et les consultations.	Formation du personnel à l'usage des technologies de communication à distance pour les réunions et les consultations.	ATTEINT- Avant ou à la date prévue
	Élaboration d'une directive organisationnelle sur l'utilisation de transports durables (covoiturage, location de véhicules écoénergétiques, électriques et hybrides, transport en commun) par les employés et les membres des instances.	Avoir informé les employés et les membres des instances de la directive sur l'utilisation de transports durables.	Information du personnel et des membres des instances des directives sur l'utilisation de transports durables.	ATTEINT- Avant ou à la date prévue
	Sensibilisation du personnel aux concepts de la mobilité durable.	Avoir informé les employés et les membres des instances de la directive sur l'utilisation de transports durables.	Information du personnel et des membres des instances des directives sur l'utilisation de transports durables.	ATTEINT- Avant ou à la date prévue

Actions	Indicateurs	Cibles 2019-2020	Résultats 2019-2020	Atteinte de la cible
Objectif 6 : Optimiser les services logiciels pour diminuer le nombre de serveurs	Proportion de nouveaux serveurs permettant la virtualisation.	100 % des serveurs	100 % des serveurs permettant la virtualisation.	ATTEINT- Avant ou à la date prévue
Objectif 7 : Poursuivre l'organisation des événements d'envergure du Conseil de manière écoresponsable et équitable	Pourcentage d'événements d'envergure du Conseil planifiés et réalisés de manière écoresponsable.	La grande majorité des événements d'envergure du Conseil planifiés et réalisés de manière écoresponsable.	100 % des événements d'envergure planifiés et réalisés de manière écoresponsable.	ATTEINT- Avant ou à la date prévue
	Démarches pour explorer la possibilité de rendre accessibles les documents afférents à l'assemblée plénière en format mobile.	Avoir exploré la possibilité de rendre accessibles les documents afférents à l'assemblée plénière en format mobile.	Utilisation d'un dispositif d'inscription en ligne pour l'assemblée plénière 2019.	ATTEINT- Avant ou à la date prévue
	Demandes auprès des fournisseurs pour des produits équitables.	Avoir fait des demandes pour tous les événements d'envergure.	Réexamen de la possibilité de rendre accessibles les documents afférents à l'assemblée plénière en format mobile.	ATTEINT- Avant ou à la date prévue
	Mise en place d'un dispositif d'inscription en ligne pour l'assemblée plénière.	Avoir utilisé le dispositif d'inscription en ligne pour les assemblées plénières 2019 et 2020.	Poursuite des demandes auprès des fournisseurs pour des produits équitables pour 100% des événements d'envergure.	ATTEINT- Avant ou à la date prévue
Objectif 8 : Intégrer des considérations écoresponsables lors de l'acquisition de biens et de services	Utilisation de l'outil de requête du Centre de services partagés du Québec pour connaître les produits et les services écoresponsables (ex.: établissements d'hébergement conformes aux programmes RésertVert et Clef verte).	Avoir suggéré en priorité l'utilisation d'établissements d'hébergement écoresponsables aux membres des instances et aux employés lors de la tenue de réunions et d'événements.	Mise à jour de la liste des établissements hôteliers écoresponsables et information des participants.	ATTEINT- Avant ou à la date prévue

Actions	Indicateurs	Cibles 2019-2020	Résultats 2019-2020	Atteinte de la cible
Objectif 9 : Intégrer la prise en compte des principes de développement durable dans les prises de décision au sein de l'organisation	Adoption et mise en application d'un outil de prise en compte des principes environnementaux et sociaux de développement durable dans l'élaboration des politiques et des stratégies du Conseil ainsi que des processus de prise de décision (ex.: évaluation des modes de diffusion et des besoins d'impression pour les différentes productions, choix de traiteurs).	Avoir adopté et mis en application une grille d'analyse qui permet de se rappeler les principes de développement durable qu'il faut prendre en considération dans l'élaboration des politiques et des stratégies de l'organisation et des processus de prise de décision d'ici le 31 mars 2021.	Réalisation d'une grille d'analyse pour la prise en compte des principes de développement durable.	NON ATTEINT- Débuté
Objectif 10 : Offrir un environnement de travail propice à la santé physique et psychologique du personnel du Conseil	Nombre de mesures mises en œuvre qui assurent un environnement de travail propice à la santé physique et psychologique pour le personnel et qui favorisent la conciliation travail/ vie personnelle/ engagement citoyen.	Quatre mesures	Horaire variable; groupe de marche; pause reconnaissance et accueil; démarches pour le télétravail.	ATTEINT - Avant ou à la date prévue
Objectif 11 : Favoriser l'adoption de nouvelles approches de consultation	Nombre de nouveaux modes de consultation respectant des principes de développement durable expérimentés.	Avoir expérimenté une nouvelle approche de consultation qui respecte les principes de développement durable.	Achat et utilisation de l'application Zoom pour des consultations à distance et la participation à des événements.	ATTEINT - Avant ou à la date prévue
Objectif 12 : Faire davantage connaître le rôle et la pensée du Conseil	Mise en ligne d'un nouveau site Web en vue d'améliorer son attractivité et de favoriser un rayonnement accru du rôle et de la pensée du Conseil pour le développement de l'éducation.	Refonte du site Web	Mise en ligne du nouveau site Web et ouverture des comptes de médias sociaux Facebook, Twitter et LinkedIn.	ATTEINT - Avant ou à la date prévue

Actions	Indicateurs	Cibles 2019-2020	Résultats 2019-2020	Atteinte de la cible
Objectif 13: Finaliser la numérisation et la mise en ligne des publications du Conseil supérieur de l'éducation, de l'ancien Conseil des collèges et de l'ancien Conseil des universités	Pourcentage des publications du Conseil supérieur de l'éducation, de l'ancien Conseil des collèges et de l'ancien Conseil des universités qui sont numérisées et mises en ligne.	100 % des publications dont le Conseil a la garde	100 % des publications dont le Conseil a la garde numérisés et mis en ligne.	ATTEINT - Avant ou à la date prévue

5.3

Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Au cours de l'année 2019-2020, aucune divulgation d'actes répréhensibles n'a été déposée.

5.4

Accès à l'égalité en emploi

Données globales

Au 31 mars 2020, le nombre de personnes occupant un poste régulier était de 31, soit trois de plus qu'au 31 mars 2019.

Effectif régulier au 31 mars 2020

Nombre de personnes occupant un poste régulier

31

Nombre total des personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2019-2020

Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire
4	3	1	1

Membres des minorités visibles et ethniques (MVE), anglophones, autochtones et personnes handicapées

Embauche des membres de groupes cibles en 2019-2020

	Statut d'emploi			
	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire
Nombre total de personnes embauchées 2019-2020	4	3	1	1
Nombre de membres des minorités visibles et ethniques embauchés	1	0	0	0
Nombre d'anglophones embauchés	0	0	0	0
Nombre d'autochtones embauchés	0	0	0	0
Nombre de personnes handicapées embauchées	0	0	0	0
Nombre de personnes embauchées membres d'au moins un groupe cible	1	0	0	0
Taux d'embauche des membres d'au moins un groupe cible par statut d'emploi	25 %	0 %	0 %	0 %

Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi*

Statut d'emploi	2019-2020	2018-2019	2017-2018
Régulier	25 %	100 %	0 %
Occasionnel	0 %	50 %	100 %
Étudiant	0 %	0 %	0 %
Stagiaire	0 %	0 %	0 %

* Une mise à jour des données sur les membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif du Conseil a été faite en 2019-2020. Les données pour l'année 2018-2019 et l'année 2017-2018 intègrent ces ajustements.

En 2019-2020, le Conseil a procédé à l'embauche de 9 personnes. Une des personnes embauchées appartenait à un groupe cible.

Évolution de la présence des membres des groupes cibles (excluant les membres des minorités visibles et ethniques) au sein de l'effectif régulier – résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

	Groupe cible		
	Anglophones	Autochtones	Personnes handicapées
Nombre au 31 mars 2020	0	0	0
Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2020	0 %	0 %	0 %
Nombre au 31 mars 2019	0	0	0
Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2019	0 %	0 %	0 %
Nombre au 31 mars 2018	0	0	0
Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2018	0 %	0 %	0 %

Évolution de la présence des membres des minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif régulier et occasionnel* – résultats comparatifs au 31 mars de chaque année**

	Groupe cible par regroupement de régions
	MVE Capitale-Nationale
Nombre au 31 mars 2020	7
Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2020 (%)	21 %
Nombre au 31 mars 2019	6
Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2019 (%)	20 %
Nombre au 31 mars 2018	3
Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2018 (%)	12 %

* Les données excluent les titulaires d'emplois supérieurs.

** Une mise à jour des données sur les membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif du Conseil a été faite en 2019-2020. Les données pour l'année 2018-2019 et l'année 2017-2018 intègrent ces ajustements.

Du 31 mars 2018 au 31 mars 2020, le taux de représentativité des membres des minorités visibles et ethniques est passé de 12 à 21 %. Ce résultat est supérieur à la cible gouvernementale pour la région de la Capitale-Nationale, qui est de 12 % de l'effectif régulier et occasionnel.

Présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel – résultat pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2020*

	Groupe cible
	Minorités visibles et ethniques
Personnel d'encadrement (nombre)	1
Personnel d'encadrement (%)	33 %

* Les données excluent les titulaires d'emplois supérieurs.

Au 31 mars 2020, il y avait un membre des minorités visibles et ethniques au sein du personnel d'encadrement. À la fin de l'exercice financier 2019-2020, le taux de représentativité pour le personnel d'encadrement était de 33 %, soit un taux supérieur à la cible gouvernementale de 6 %.

Femmes

Taux d'embauche des femmes en 2019-2020 par statut d'emploi

	Statut d'emploi				
	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre total de personnes embauchées	4	3	1	1	9
Nombre de femmes embauchées	3	2	1	1	7
Taux d'embauche des femmes (%)	75 %	67 %	100 %	100 %	78 %

Taux de présence des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2020

Groupe cible	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau	Total
Effectif total (hommes et femmes)	4	21	4	2	31
Femmes	4	13	3	2	22
Taux de représentativité des femmes (%)	100 %	62 %	75 %	100 %	71 %

En 2019-2020, les femmes représentaient 78 % des nouvelles embauches du Conseil. Le taux de représentativité féminine au sein de l'effectif régulier du Conseil s'élevait à 71 % au 31 mars 2020.

5.5 Code d'éthique et de déontologie des administratrices et des administrateurs publics

Conformément au règlement de régie interne, le Conseil s'est doté d'un code d'éthique et de déontologie qui établit les principes auxquels les membres de toutes ses instances doivent souscrire. Les membres en prennent connaissance au moment de leur nomination et y adhèrent en signant un formulaire qui indique qu'ils connaissent les principes d'éthique et les règles de déontologie.

Le Conseil a mis à jour son code d'éthique et de déontologie. Cette nouvelle version a été adoptée par la table du Conseil au mois de septembre 2019. Il a été transmis à tous les membres de la table du Conseil, des comités et des commissions ainsi qu'à la permanence.

Ce code définit des principes d'éthique selon lesquels « les membres [...] sont tenus d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt public, en agissant de façon impartiale et objective, comme se doit toute personne qui participe à l'accomplissement de la mission de l'État. [...] Il appartient à chaque membre d'exercer ses fonctions au meilleur de ses aptitudes et de ses connaissances, avec diligence et intégrité, dans le respect des lois, en fondant son comportement sur le principe du respect de l'intérêt public ».

À ces principes se greffent des règles de déontologie relatives à la discrétion, aux relations avec le public, à la neutralité et aux activités politiques, aux conflits d'intérêts, à l'exclusivité de service et à l'après-mandat.

Par ailleurs, le personnel de la permanence du Conseil est sensibilisé aux questions d'éthique et de déontologie applicables à l'ensemble de la fonction publique.

À noter que le Conseil a déposé une demande d'examen de ses travaux de recherche auprès des personnes immigrantes au Comité central d'éthique de la recherche du ministre de la Santé et des Services sociaux, qui a pris connaissance du projet et qui a étudié les documents soumis en avril 2019 et formulé un avis favorable, suivant la prise en compte de modifications au formulaire d'information et de consentement et à l'affichette de recrutement, conformément aux demandes émanant d'une analyse préliminaire.

À l'instar des années antérieures, aucun manquement en matière d'éthique et de déontologie n'a été signalé en 2019-2020. Le code d'éthique est accessible sur le site Web de l'organisme sous la rubrique « Documents stratégiques, administratifs et législatifs » de la section « Publications », et il est joint en annexe à ce rapport annuel.

5.6

Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Nombre total de demandes reçues

Nombre total de demandes reçues
Aucune

Le Conseil supérieur de l'éducation, à titre d'organisme public, est tenu de donner accès à l'information publique qu'il produit; la diffusion de l'ensemble de ses publications et des documents administratifs répond à cette exigence.

Aussi, le Conseil doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour se conformer aux exigences en matière de protection des renseignements personnels. Ainsi, un membre du personnel d'encadrement est nommément désigné comme responsable du dossier pour l'organisme.

Au cours de l'année 2019-2020, aucune demande n'a été formulée au Conseil au regard de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Enfin, le Conseil a vérifié ses bases de données pour s'assurer que les règles entourant l'accès et la protection des renseignements personnels étaient respectées.

5.7

Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

Comité permanent et mandataire

Questions	Réponse
Avez-vous un ou une mandataire ?	Oui
Combien d'employées et d'employés votre organisation compte-t-elle ?	Moins de cinquante
Avez-vous un comité permanent?	Non
Si oui, y a-t-il eu des rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice?	s. o.
Si oui, donnez le nombre de ces rencontres: _____	
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître à votre personnel le ou la mandataire et, le cas échéant, les membres du comité permanent de votre organisation?	s. o.
Si oui, expliquez lesquelles:	

Statut de la politique linguistique institutionnelle

Questions	Réponse
Depuis mars 2011, avez-vous adopté une politique linguistique institutionnelle, qui a été approuvée par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française, ou adopté celle d'une organisation?	Oui, celle du MEES
Si oui, donnez la date à laquelle elle a été adoptée: 6 juin 2019	
Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée?	
Si oui, donnez la date à laquelle les modifications ont été officiellement approuvées par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française: _____	Non

Mise en œuvre de la politique linguistique institutionnelle

Questions	Réponse
Au cours de l'exercice, avez-vous tenu des activités pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle et pour former votre personnel quant à son application?	Non
Si oui, expliquez lesquelles :	
Si non, durant le prochain exercice, quelles activités prévoyez-vous tenir pour la faire connaître et pour former votre personnel quant à son application?	À l'automne 2019, lors d'une formation sur la rédaction stratégique, nous avons brièvement présenté cette politique. Par ailleurs, le Guide de rédaction du Conseil a été complètement révisé et plusieurs éléments de la politique linguistique s'y trouvent. Ce guide est partagé auprès des employés de la permanence, mais également auprès des réviseuses avec qui nous travaillons. Une formation sur la rédaction épïcène pourrait avoir lieu en 2020-2021 si les conditions de travail dans le cadre de la pandémie le permettent.

5.8

Égalité entre les femmes et les hommes

En 2019-2020, le Conseil a activement poursuivi son engagement par rapport à l'enjeu de l'égalité des genres. En effet, cette question est l'une de ses préoccupations majeures, qui est abordée dans ses travaux et ses activités. Rappelons que ce sujet est l'un des dossiers horizontaux qui fait l'objet d'une veille.

- Publié en décembre 2019, l'avis ***Les réussites, les enjeux et les défis en matière de formation universitaire au Québec*** comporte une section dédiée à la disparité selon le genre en ce qui a trait à l'accessibilité et à la persévérance aux études universitaires ainsi qu'à la représentativité des filles et des femmes dans les domaines des sciences naturelles et du génie.

- Dans le cadre de la commémoration de l'attentat survenu à l'École Polytechnique, à Montréal le 6 décembre 1989, le Conseil a adopté à l'unanimité une **résolution pour rendre hommage aux femmes victimes de cet attentat**. À cette fin, le Conseil entend commémorer de façon durable ce tragique événement en dédiant la rencontre du Conseil du mois de décembre de chaque année à la mémoire des victimes.



- Le 25 avril 2019, le Conseil a convié les membres de ses instances à son assemblée plénière annuelle, dont le thème était *La réussite éducative genrée: réalités, mythes et paradoxes*. À cet effet, le Conseil, appuyé par des spécialistes du sujet, a cherché à établir une interprétation commune de cette problématique en prenant en compte tous les ordres et tous les secteurs d'enseignement et en suscitant une réflexion plus large sur la dimension du genre.
- Le 10 juin 2019, la présidente du Conseil a assisté au Gala annuel du concours Chapeau, les filles! et son volet Excellence Science, qui souligne la volonté et le travail des femmes qui se dirigent vers l'exercice d'un métier traditionnellement masculin. Par ailleurs, une professionnelle du Conseil a été membre du jury.
- À l'occasion de la journée 2019 de conférences de l'Espace de femmes leaders d'institutions d'enseignement supérieur des Amériques (EMULIES), tenue à Bogota, en Colombie, le 22 octobre 2019, M^{me} Maryse Lassonde a participé à un échange sur les actions gouvernementales pour intégrer l'approche par genre dans l'enseignement supérieur. En présence du vice-ministre à l'Enseignement supérieur de la Colombie, M. Luis Fernando Pérez, et devant un auditoire regroupant des dirigeants et des enseignants de différentes universités des Amériques, la présidente a expliqué le rôle du Conseil dans le système d'éducation québécois et a ensuite évoqué différents constats du Conseil sur la question des genres au Québec.
- Dans le cadre de la Journée internationale des femmes et des filles de science, la présidente du Conseil a participé à un panel de discussion, intitulé *Femmes en sciences et génie: vers des milieux plus inclusifs*, à l'Université Laval.
- La présidente a rédigé un témoignage publié dans le livre intitulé *Diversité des genres en sciences et génie. Un résumé de la situation des femmes en sciences et en génie*, traduit de l'anglais et adapté par la Chaire pour les femmes en sciences et en génie au Québec, publié par le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada et l'Université de Sherbrooke.



Femmes en sciences et génie: vers des milieux plus inclusifs

5.9

Publications 2019-2020 du Conseil

5 avril 2019 – Avis réglementaire

Les périodes de détente ou les récréations au primaire

3 mai 2019 – Avis

Les collèges après 50 ans : regard historique et perspectives

28 mai 2019 – Mémoire

Mémoire du Conseil supérieur de l'éducation concernant le projet de loi n° 5 :
Projet de loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans

5 août 2019 – Avis

Projet de règlement modifiant le Règlement sur les autorisations d'enseigner

26 septembre 2019 – Études et recherches

Historique de l'offre de service en matière d'alphabétisation et de francisation des personnes immigrantes et réfugiées du Québec

2 octobre 2019 – Plan

Plan stratégique 2018-2022

2 octobre 2019 – Plan

Rapport annuel de gestion 2018-2019

28 octobre 2019 – Études et recherches

Qui sont les nouveaux arrivants? Portrait d'une diversité à prendre en compte en éducation des adultes

15 novembre 2019 – Mémoire

Mémoire concernant le projet de loi n° 40 : Huit recommandations pour une gouvernance scolaire au service de la réussite éducative

6 décembre 2019 – Avis

Les réussites, les enjeux et les défis en matière de formation universitaire au Québec

10 mars 2020 – Études et recherches

Les compétences sociales et émotionnelles dans les programmes éducatifs et d'enseignement de la petite enfance à la fin du primaire

5.10

Tableau synoptique du Plan stratégique 2018-2022 du Conseil supérieur de l'éducation

Enjeu 1: Influence et rayonnement du Conseil

Orientation	Objectifs	Indicateurs	Donnée de base 2017-18				
			2017-18	2019	2020	2021	2022
Rehausser la performance du Conseil	1.1 Accroître l'offre d'information utile à la prise de décisions par le ministre et ses instances	Proportion de productions inédites par rapport à l'ensemble des avis d'initiative et des rapports sur l'état et les besoins en éducation (REBE)	0 %	50 %	+20 %	–	+10 %
	1.2 Favoriser l'appropriation des productions du Conseil par les acteurs de l'éducation*	Proportion d'avis d'initiative et de REBE accompagnés d'outils d'appropriation	0 %	66 %	100 %	100 %	100 %
	1.3 Influencer les divers acteurs de l'éducation	A. Taux de croissance moyen des référencements liés aux travaux et aux positions du Conseil	253	+5 %	+5 %	+5 %	+5 %
		B. Taux de croissance moyen de l'appréciation de l'utilité des différentes productions du Conseil destinées aux acteurs ciblés*	–	Donnée de base	+10 %	–	+10 %
	1.4 Déployer des collaborations avec des partenaires clés	Nombre de déclarations diffusées par le Conseil à la suite de collaborations innovantes	0	2	3	4	4
Communiquer efficacement la réflexion originale du Conseil	2.1 Accroître la présence du Conseil au sein des instances gouvernementales	Nombre de représentations du Conseil visant à soutenir la prise de décisions	0	2	4	5	6
	2.2 Intensifier la présence du Conseil dans l'espace public	A. Taux d'accroissement du nombre de personnes abonnées aux réseaux sociaux du Conseil	0	Ouverture	300 abonnés	+20 %	+10 %
		B. Taux d'accroissement des messages du Conseil relayés par les utilisateurs des réseaux sociaux	0	Ouverture	Donnée de base	+20 %	+10 %

Enjeu 2: Développement organisationnel

Orientation	Objectifs	Indicateurs	Donnée de base 2017-18				
			2017-18	2019	2020	2021	2022
Accroître l'agilité organisationnelle	3.1 Améliorer la gouvernance du Conseil	Taux d'implantation des bonnes pratiques en matière de gouvernance	–	Dépôt d'un plan de travail	–	50 %	75 %
Mobiliser le personnel	4.1 Offrir un environnement de travail stimulant	Obtention d'une certification qui soutient la santé et le bien-être au travail	–	–	Démarche	Démarche	Obtention

* Acteurs de l'éducation: personnel scolaire (membres du personnel-cadre, enseignants, professionnels, professeurs, chercheurs, techniciens, membres du personnel de soutien, etc.), organismes de représentation des structures éducatives (commissions scolaires, collèges, universités, établissements privés), syndicats, associations étudiantes, associations de parents, organismes qui représentent des intérêts disciplinaires ou organismes qui représentent les intérêts de la société civile.

5.11

Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation

Ci-après, le texte complet de la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation extrait du site Web de Légis Québec, à l'adresse : legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/C-60.

Québec 

© Éditeur officiel du Québec

À jour au 1^{er} mai 2019
Ce document a valeur officielle.

chapitre C-60

LOI SUR LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

ATTENDU que tout enfant a le droit de bénéficier d'un système d'éducation qui favorise le plein épanouissement de sa personnalité;

Attendu que les parents ont le droit de choisir les établissements qui, selon leur conviction, assurent le mieux le respect des droits de leurs enfants;

Attendu que les personnes et les groupes ont le droit de créer des établissements d'enseignement autonomes et, les exigences du bien commun étant sauves, de bénéficier des moyens administratifs et financiers nécessaires à la poursuite de leurs fins;

Attendu qu'il importe d'instituer, suivant ces principes, en tant que lieu privilégié de réflexion en vue du développement d'une vision globale de l'éducation, un Conseil supérieur de l'éducation pour collaborer avec le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie et les conseiller sur toute question relative à l'éducation.

TABLE DES MATIÈRES

ANNEXES ABROGATIVES

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

1. Un organisme, ci-après appelé «Conseil», est institué sous le nom de «Conseil supérieur de l'éducation».

S. R. 1964, c. 234, a. 1.

2. Le Conseil est composé de 22 membres.

S. R. 1964, c. 234, a. 2; 2000, c. 24, a. 2.

3. Les membres de l'Assemblée nationale ainsi que les personnes qui ne résident pas au Québec ne peuvent être membres du Conseil et, le cas échéant, de ses commissions.

S. R. 1964, c. 234, a. 3; 1968, c. 9, a. 79; 1969, c. 66, a. 1; 2000, c. 24, a. 3; 2006, c. 52, a. 2; 2013, c. 28, a. 107.

4. Les membres du Conseil sont nommés par le gouvernement après consultation des associations ou organisations les plus représentatives des étudiants, des parents, des enseignants, des administrateurs scolaires et des groupes socio-économiques.

Ces membres sont nommés sur la recommandation du ministre, après consultation du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

S. R. 1964, c. 234, a. 4; 1993, c. 26, a. 29; 1993, c. 51, a. 22; 1994, c. 16, a. 50; 2000, c. 24, a. 4; 2005, c. 28, a. 195; 2006, c. 52, a. 3; 2013, c. 28, a. 108.

5. Ces membres sont nommés pour un mandat d'au plus quatre ans.

À la fin de leur mandat, les membres du Conseil demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou remplacés.

Leur mandat ne peut être renouvelé consécutivement qu'une seule fois.

S. R. 1964, c. 234, a. 5; 1990, c. 8, a. 67; 2006, c. 52, a. 4.

6. (*Abrogé*).

S. R. 1964, c. 234, a. 6; 1999, c. 17, a. 2; 2000, c. 24, a. 5.

7. Le sous-ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le sous-ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie sont d'office membres adjoints du Conseil, mais n'ont pas droit de vote. Ils peuvent désigner une personne pour les suppléer.

Ils doivent transmettre au Conseil et, le cas échéant, à ses commissions les renseignements disponibles que ceux-ci requièrent.

S. R. 1964, c. 234, a. 7; 1993, c. 26, a. 30; 1993, c. 51, a. 23; 1994, c. 16, a. 50; 2000, c. 24, a. 6; 2002, c. 63, a. 1; 2005, c. 28, a. 195; 2006, c. 52, a. 5; 2013, c. 28, a. 109.

8. Le gouvernement désigne, parmi les membres du Conseil, un président .

Il exerce ses fonctions à temps plein.

S. R. 1964, c. 234, a. 8; 2000, c. 24, a. 7.

9. Le Conseil a pour fonction de conseiller le ministre et le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie sur toute question relative à l'éducation.

À cette fin, le Conseil doit, au moins à tous les deux ans, faire rapport aux ministres sur l'état et les besoins de l'éducation.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

Le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport dépose le rapport sur l'état et les besoins de l'éducation devant l'Assemblée nationale dans les 30 jours de sa réception ou, si elle ne siège pas, dans les 30 jours de la reprise de ses travaux.

S. R. 1964, c. 234, a. 9; 1985, c. 21, a. 24; 1988, c. 41, a. 88; 1993, c. 26, a. 31; 1993, c. 51, a. 24; 1994, c. 16, a. 50; 2005, c. 28, a. 195; 2006, c. 52, a. 6; 2013, c. 28, a. 110.

10. Dans l'exercice de cette fonction, le Conseil peut:

1° donner aux ministres des avis ou leur faire des recommandations sur toute question relative à l'éducation;

2° solliciter ou recevoir les requêtes, l'opinion et les suggestions d'organismes ou de groupes intéressés ainsi que du public en général, sur toute question relative à l'éducation;

3° effectuer ou faire effectuer les études et les recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de sa fonction.

S. R. 1964, c. 234, a. 10; 1969, c. 66, a. 2; 1985, c. 21, a. 25; 1988, c. 41, a. 88; 1993, c. 51, a. 25; 1994, c. 16, a. 50; 2005, c. 28, a. 195; 2006, c. 52, a. 7; 2013, c. 28, a. 111.

10.1. Le Conseil doit donner son avis au ministre et au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, selon le cas, sur tout projet de règlement que ceux-ci sont tenus de lui soumettre ainsi que sur toute question qu'ils lui soumettent.

2006, c. 52, a. 8; 2013, c. 28, a. 112.

10.2. Le Conseil peut adopter un règlement de régie interne.

2006, c. 52, a. 8.

11. Le Conseil peut tenir ses séances à tout endroit au Québec.

S. R. 1964, c. 234, a. 11; 1999, c. 17, a. 3; 2006, c. 52, a. 9.

12. Les membres du Conseil et, le cas échéant, de ses commissions ne reçoivent aucun traitement. Ils sont indemnisés de ce qu'il leur en coûte pour assister aux assemblées et reçoivent une allocation de présence fixée par le gouvernement.

Le président reçoit un traitement fixé par le gouvernement.

S. R. 1964, c. 234, a. 12; 1986, c. 78, a. 1; 1999, c. 17, a. 4; 2000, c. 24, a. 8; 2006, c. 52, a. 10; 2013, c. 28, a. 113.

13. Le secrétaire ainsi que les autres membres du personnel du Conseil sont nommés conformément à la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1).

S. R. 1964, c. 234, a. 13; 1965 (1^{re} sess.), c. 14, a. 81; 1978, c. 15, a. 140; 1983, c. 55, a. 161; 2006, c. 52, a. 11.

14. Le Conseil et, le cas échéant, ses commissions ont leur secrétariat dans le territoire de la Ville de Québec.

S. R. 1964, c. 234, a. 14; 1966-67, c. 85, a. 2; 1979, c. 23, a. 25; 1999, c. 40, a. 83; 2000, c. 24, a. 9; 2000, c. 56, a. 220; 2006, c. 52, a. 12; 2013, c. 28, a. 114.

14.1. Le Conseil doit, au plus tard le 30 juin de chaque année faire au ministre et au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie un rapport de ses activités pour l'année financière précédente.

Le ministre dépose ce rapport devant l'Assemblée nationale dans les 30 jours de sa réception ou, si elle ne siège pas, dans les 30 jours de la reprise de ses travaux.

1993, c. 26, a. 32; 1993, c. 51, a. 26; 1994, c. 16, a. 50; 2005, c. 28, a. 195; 2013, c. 28, a. 115.

15. *(Abrogé).*

S. R. 1964, c. 234, a. 15; 2000, c. 24, a. 10.

16. *(Abrogé).*

S. R. 1964, c. 234, a. 16; 2000, c. 24, a. 10.

17. *(Abrogé).*

S. R. 1964, c. 234, a. 17; 2000, c. 24, a. 10.

18. *(Abrogé).*

S. R. 1964, c. 234, a. 18; 1990, c. 8, a. 68; 2000, c. 24, a. 10.

19. *(Abrogé).*

S. R. 1964, c. 234, a. 19; 1993, c. 51, a. 27; 1994, c. 16, a. 50; 2000, c. 24, a. 10.

20. *(Abrogé).*

S. R. 1964, c. 234, a. 20; 1986, c. 78, a. 2; 2000, c. 24, a. 10.

21. *(Abrogé).*

S. R. 1964, c. 234, a. 21; 1965 (1^{re} sess.), c. 14, a. 81; 1978, c. 15, a. 140; 1983, c. 55, a. 161; 2000, c. 24, a. 10.

22. *(Abrogé).*

S. R. 1964, c. 234, a. 22; 1968, c. 23, a. 8; 1985, c. 21, a. 26; 1988, c. 41, a. 88; 1988, c. 84, a. 568; 1990, c. 8, a. 69; 1993, c. 51, a. 28; 1994, c. 16, a. 50; 1997, c. 47, a. 65; 2000, c. 24, a. 10.

23. *(Abrogé).*

S. R. 1964, c. 234, a. 23; 1988, c. 84, a. 569; 1993, c. 51, a. 29; 1994, c. 16, a. 50; 2000, c. 24, a. 10.

23.1. *(Abrogé).*

1999, c. 17, a. 5; 2013, c. 28, a. 116.

23.2. *(Abrogé).*

1999, c. 17, a. 5; 2005, c. 28, a. 195; 2006, c. 52, a. 13; 2013, c. 28, a. 116.

23.3. *(Abrogé).*

1999, c. 17, a. 5; 2013, c. 28, a. 116.

23.4. *(Abrogé).*

1999, c. 17, a. 5; 2005, c. 28, a. 195; 2013, c. 28, a. 116.

23.5. *(Abrogé).*

1999, c. 17, a. 5; 2013, c. 28, a. 116.

23.6. *(Abrogé).*

1999, c. 17, a. 5; 2013, c. 28, a. 116.

23.7. *(Abrogé).*

1999, c. 17, a. 5; 2013, c. 28, a. 116.

23.8. *(Abrogé).*

1999, c. 17, a. 5; 2013, c. 28, a. 116.

24. Le Conseil peut former des commissions pour la réalisation de ses travaux ou pour l'étude de questions particulières.

S. R. 1964, c. 234, a. 24; 1969, c. 66, a. 3; 1979, c. 23, a. 26; 1979, c. 80, a. 54; 1993, c. 26, a. 33; 2006, c. 52, a. 14.

25. *(Abrogé).*

S. R. 1964, c. 234, a. 25; 2006, c. 52, a. 15.

26. *(Abrogé).*

S. R. 1964, c. 234, a. 26; 2006, c. 52, a. 15.

27. *(Abrogé).*

1969, c. 66, a. 4; 1999, c. 17, a. 6; 2000, c. 24, a. 11; 2006, c. 52, a. 15.

28. Les commissions du Conseil peuvent siéger en tout endroit au Québec.

S. R. 1964, c. 234, a. 27; 2000, c. 24, a. 12; 2006, c. 52, a. 16; 2013, c. 28, a. 117.

29. La charge d'un membre du Conseil devient vacante si le membre décède, cesse d'avoir les qualités requises, refuse de l'accepter, démissionne par écrit, ou n'assiste pas à quatre séances consécutives du Conseil.

1969, c. 66, a. 5; 2000, c. 24, a. 13; 2006, c. 52, a. 17; 2013, c. 28, a. 118.

30. *(Abrogé).*

S. R. 1964, c. 234, a. 28; 1969, c. 66, a. 6; 1979, c. 23, a. 27; 1984, c. 39, a. 557; 1985, c. 21, a. 27; 1988, c. 84, a. 570; 1992, c. 68, a. 157; 1993, c. 51, a. 30; 1994, c. 16, a. 50; 2000, c. 24, a. 14; 2005, c. 28, a. 195; 2006, c. 52, a. 18.

30.1. Le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport est chargé de l'application de la présente loi.

1985, c. 21, a. 28; 1993, c. 51, a. 31; 1994, c. 16, a. 50; 2005, c. 28, a. 195.

31. *(Abrogé).*

1982, c. 21, a. 1; 1986, c. 101, a. 10; 1988, c. 84, a. 571; 2000, c. 24, a. 15.

32. *(Abrogé).*

1986, c. 101, a. 10; 1988, c. 84, a. 572; 1994, c. 11, a. 1; 1999, c. 28, a. 1; 2000, c. 24, a. 16.

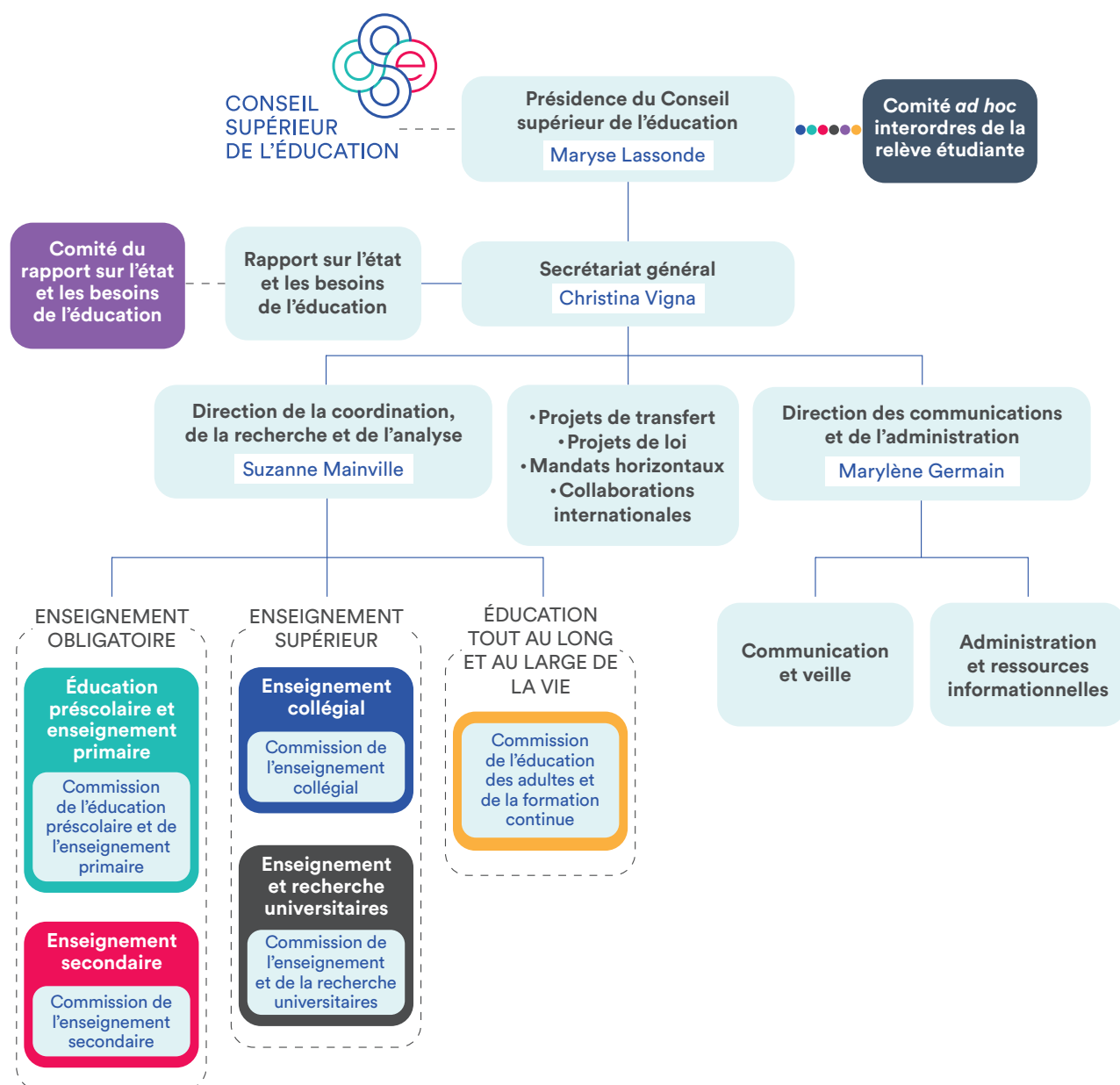
ANNEXES ABROGATIVES

Conformément à l'article 17 de la Loi sur la refonte des lois (chapitre R-3), le chapitre 234 des Statuts refondus, 1964, tel qu'en vigueur au 31 décembre 1977, à l'exception du préambule, est abrogé à compter de l'entrée en vigueur du chapitre C-60 des Lois refondues.

Conformément à l'article 17 de la Loi sur la refonte des lois et des règlements (chapitre R-3), le préambule du chapitre 234 des Statuts refondus, 1964, tel qu'en vigueur au 1^{er} novembre 1980, est abrogé à compter de l'entrée en vigueur de la mise à jour au 1^{er} novembre 1980 du chapitre C-60 des Lois refondues.

5.12

Organigramme du Conseil supérieur de l'éducation au 31 mars 2020



5.13

Liste des membres du Conseil et de ses commissions

Les membres de la table du Conseil supérieur de l'éducation



Maryse Lassonde
Présidente



Lise Bibaud



Christian Blanchette



Josée Bonneau



Sophie Bouchard



Gordon Brown



Julie Brunelle



Claude Corbo



Lyne Deschamps



Nathalie Dionne



Sylvie Fortin Graham



Michelle Fournier



Catherine Grondin



Malika Habel



Michaël Héту



Vincent Larivière



Janine Metallic



Raymond Nolin



Sébastien Piché



Eduardo Schiehl



Caroline Sirois



Christina Vigna
Secrétaire
générale



Simon Bergeron



Anne-Marie Lepage

Sous-ministres adjoints, Membres adjoints d'office

Les membres de la table du Conseil supérieur de l'éducation*		
Nom	Fonction	Mandat se termine en
Lassonde, Maryse	Présidente du Conseil	
Bibaud, Lise	Programme Au Futur (mères adolescentes, enfants 0-5), Maison d'Haïti	2021
Blanchette, Christian	Doyen, Faculté de l'éducation permanente, Université de Montréal	2022
Bonneau, Josée	Directrice adjointe, École des sciences infirmières Ingram, Programmes d'études de premier cycle, Université McGill	2020
Bouchard, Sophie	Directrice, École primaire et secondaire des Deux-Rivières de Matapédia, Commission scolaire René-Lévesque	2020
Brown, Gordon	Directeur des études, Cégep John Abbott	2022
Brunelle, Julie	Directrice, Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications, Commission scolaire Marie-Victorin	2021
Corbo, Claude	Ancien recteur, Université du Québec à Montréal	2022
Deschamps, Lyne	Directrice générale (retraîtée), Fédération des comités de parent du Québec	2021
Dionne, Nathalie	Enseignante au secondaire, École des Vieux-Moulins, Commission scolaire Kamouraska-Rivière-du-Loup	2022
Fortin Graham, Sylvie	Représentante de la communauté	2021
Fournier, Michelle	Directrice générale (retraîtée), Commission scolaire des Grandes-Seigneuries	2022
Grondin, Catherine	Étudiante à la maîtrise en affaires publiques et internationales, Université de Montréal	2020
Habel, Malika	Directrice générale, Cégep de Maisonneuve	2022
Hétu, Michaël	Enseignant de français, Cégep André-Laurendeau	2021
Larivière, Vincent	Professeur agrégé et titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur les transformations de la communication savante, Université de Montréal	2022
Metallic, Janine	Professeure adjointe (éducation autochtone), Département des études intégrées en éducation, Université McGill	2021
Nolin, Raymond	Enseignant au primaire, Commission scolaire de Montréal	2021
Piché, Sébastien	Directeur adjoint des études, Service du registrariat et de l'organisation scolaire, Collège de Bois-de-Boulogne	2022
Schiehl, Eduardo	Professeur titulaire, Département des sciences comptables, HEC Montréal	2021
Sirois, Caroline	Directrice des services éducatifs, Collège de Lévis	2021
Membres adjoints d'office		
Bergeron, Simon	Sous-ministre adjoint à l'enseignement supérieur, Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	
Lepage, Anne-Marie	Sous-ministre adjointe à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire, Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	
Secrétaire		
Vigna, Christina	Secrétaire générale	

* Un poste vacant au 31 mars 2020

Les membres de la Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire*		
Nom	Fonction	Mandat se termine en
Fournier, Michelle	Présidente de la Commission, membre du Conseil	
Balladin, Najiah	Parent	2021
Bluteau, Jonathan	Professeur agrégé, Université du Québec à Montréal	2021
Boutin, Jean-François	Professeur, Université du Québec à Rimouski, Campus de Lévis	2021
Brousseau, Benoît	Technicien en service de garde, Commission scolaire des Hautes-Rivières	2021
Cavenaghi, Ugo	Président-directeur général, Collège Sainte-Anne	2020
Claude, Marie-Eve	Directrice adjointe des services aux élèves, Commission scolaire Lester-B.-Pearson	2020
Gagnon, Brigitte	Conseillère pédagogique, Commission scolaire des Hautes-Rivières	2020
Gilbert, Hélène	Directrice d'écoles primaires, Commission scolaire du Lac-Témiscamingue	2021
Julien, Anne	Directrice adjointe des services éducatifs (retraîtée), Commission scolaire de la Beauce-Etchemin	2021
Marsolais, Mélanie	Directrice générale, Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage	2020
Martin, Isabelle	Enseignante, Commission scolaire des Rives-du-Saguenay	2021
Mauzerolle, Marc-Antoine	Directeur, École Rose-des-Vents, Commission scolaire de Montréal	2020
Mc Donald, Caroline	Enseignante au primaire, Commission scolaire du Chemin-du-Roy	2020
Soucy, Karine	Enseignante, Cégep de Rivière-du-Loup	2021
Coordonnatrice		
Couture, Carole		

* Au 31 mars 2020

Les membres de la Commission de l'enseignement secondaire*		
Nom	Fonction	Mandat se termine en
Bernatchez, Jean	Président de la Commission, membre du Conseil**	
Allaire, Stéphane	Professeur en pratiques éducatives, Département des sciences de l'éducation, Université du Québec à Chicoutimi	2021
Bégin, Rachel	Directrice adjointe des études, Cégep Limoilou	2020
Charland, Patrick	Professeur agrégé en didactique des sciences et de la technologie, Université du Québec à Montréal	2020
Côté, Antoine	Étudiant en enseignement, Université de Montréal	2021
Galarneau-Girard, Laurence	Administratrice, Commission jeunesse Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	2020
McCourt, Peggy	Directrice, École secondaire régionale Alexander Galt, Commission scolaire Eastern Townships	2021
Nugent, Bianca	Parent, Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais	2020
Paul, Marlène	Enseignante, École secondaire Kassinu Mamu, Pekuakamiulnuatsh Takunikan	2022
Peterson, Nadine	Directrice générale, Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais	2020
Petit, Benoit	Conseiller pédagogique pour le Service national du RECIT dans le domaine du développement de la personne, Commission scolaire de Saint-Hyacinthe	2021
Poirier, Anne-Marie	Directrice des services pédagogiques, École Succès Scolaire	2022
Pouliot, Éric	Directeur, École Pointe-Lévy, Commission scolaire des Navigateurs	2021
Turcotte, Michel	Directeur adjoint, Service des ressources éducatives, Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys	2022
Vallée, Pamela	Enseignante en art dramatique, École Ahunstic, Commission scolaire de Montréal	2020
Coordonnatrice		
Cherti, Imène		

* Un poste vacant au 31 mars 2020

** Jusqu'au 12 mars 2020

Les membres de la Commission de la recherche et de l'enseignement au collégial*		
Nom	Fonction	Mandat se termine en
Habel, Malika	Présidente de la Commission, membre du Conseil	
Beauchamp, Michel Louis	Directeur général, Collège Lionel Groulx	2022
Bédard, Yves	Directeur général, Commission scolaire de Rouyn-Noranda	2022
Bégin, Christian	Professeur, Université du Québec à Montréal	2020
Bourgoin, Annie	Enseignante en français et littérature, Cégep de Rivière-du-Loup	2022
Hamel, Lucie	Directrice des études, Collège Shawinigan	2020
Julien Thouin, Verlane	Aide pédagogique individuel, Cégep de Sherbrooke	2020
Lapostolle, Lynn	Directrice générale, Association pour la recherche au collégial	2021
Leblanc, Ugo	Directeur adjoint, Services aux étudiants, Cégep de Rimouski	2022
Lemay, Sylvie	Directrice des études, Collège Laflèche	2021
McDonnell, Valérie Lisa	Conseillère en services adaptés, Cégep John Abbott	2021
Pilon, David	Directeur des études et de la vie étudiante, Cégep de St-Hyacinthe	2021
Plamondon, Chantal	Enseignante en techniques de physiothérapie, Cégep Marie-Victorin	2021
Tanguay, Emmeraude	Étudiante en sciences de la nature, Cégep de Baie-Comeau	2020
Veillette, François	Enseignant, Département de biologie, Cégep Édouard Montpetit	2022
Coordonnatrice		
Bérubé, Katie		

* Au 31 mars 2020

Les membres de la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires*		
Nom	Fonction	Mandat se termine en
Corbo, Claude	Président de la Commission, membre du Conseil	
Aubry-Abel, Caroline	Étudiante, Université Laval	2020
Bastien, Josée	Doyenne, Faculté des études supérieures et postdoctorales, Université Laval	2020
Chevrette, Pascal	Enseignant, Département de français et de littérature, Cégep Montmorency	2020
Deschenaux, Frédéric	Professeur, Université du Québec à Rimouski	2020
Garin, Élisabeth	Directrice du service de la planification et de la performance, Fonds de recherche du Québec	2021
Gélinas, Émma-Émilie	Agente de recherche, Décanat des études, Université du Québec à Trois-Rivières	2020
Gérin-Lajoie, Fanny	Directrice de la programmation, de l'évaluation et du développement, Fusion Jeunesse	2020
Guitton, Daniel	Professeur en neurosciences, Faculté de médecine, Université McGill	2020
Lambert, Mario	Chargé de cours agrégé, Département de mathématiques, Université de Sherbrooke	2020
Mailhot, Claude	Vice-rectrice adjointe à la promotion de la qualité, Université de Montréal	2020
Trudelle, Nancy-Sonia	Directrice, Direction de la recherche et de l'analyse, Office des professions du Québec	2021
Coordonnatrice		
St-Onge, Marianne		

* Trois postes vacants au 31 mars 2020

Les membres de la Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue*		
Nom	Fonction	Mandat se termine en
Blanchette, Christian	Président de la Commission, membre du Conseil	
Aghasi, Lida	Directrice générale, Centre social d'aide aux immigrants	2020
Ajji, Nabil	Conseiller d'orientation, Commission scolaire des Trois-Lacs	2022
Cameron, Ronald	Administrateur, Institut de coopération pour l'éducation des adultes	2020
Chartrand, Sylvie	Directrice, Service de formation professionnelle et diversifiée, Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys	2020
Clerc, Isabelle	Professeure titulaire, Faculté des lettres et des sciences humaines, Université Laval	2020
Dubois, Hélène	Consultante	2020
Lavallée, Richard	Directeur, Service de la formation continue, service aux entreprises et activités internationales, Cégep André-Laurendeau	2020
Malric, Benoît	Directeur, Programme immigration, Fédération des chambres de commerce du Québec	2023
Marquis, Julie	Conseillère syndicale, Service de recherche et de condition féminine, Confédération des syndicats nationaux	2022
Ouimet, Nicolas	Coordonnateur, Centre de formation continue, Université de Sherbrooke	2021
Richard, Gabrielle	Directrice service en employabilité, Regroupement économique et social du Sud-Ouest de Montréal	2023
St-Laurent, Hélène	Conseillère pédagogique en formation générale des adultes, Commission scolaire des Premières-Seigneuries	2020
Turmel, Hélène	Enseignante, Centre Saint-Michel, Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke	2022
Vadius, Marie-Aline	Directrice adjointe, Centre Champagnat, Commission scolaire de Montréal	2020
Coordonnateur		
Rousseau, Jean		

* Au 31 mars 2020

Les membres du Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2018-2020*	
Nom	Fonction
Dubé, Jacqueline	Présidente du Comité
Chouinard, Jean	Conseiller pédagogique, Service national du RECIT en adaptation scolaire
Dionne, Nathalie	Enseignante au secondaire, École des Vieux-Moulins, Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup
Dupont, Huguette	Conseillère pédagogique, Cégep de Granby
Dupuis, Margaret	Directrice, Campus virtuel LEARN
Gibeau, Guy	Directeur des études, Cégep de Maisonneuve
Heilporn, Géraldine	Chargée d'enseignement, Faculté des sciences de l'administration, Université Laval
Hétu, Michaël	Enseignant de français, Cégep André-Laurendeau
Jourdain, Claudine	Conseillère pédagogique du RECIT, Commission scolaire de l'Estuaire
Landry, Normand	Professeur, Département des sciences humaines, des lettres et des communications, TELUQ
Mc Donald, Caroline	Enseignante au primaire, Commission scolaire du Chemin-du-Roy
Spence, Yan	Enseignant en science et technologie, Commission scolaire de la Côte-du-Sud
Venkatesh, Vivek	Professeur, Faculté des beaux-arts, Université Concordia
Villeneuve, Stéphane	Professeur, Faculté des sciences de l'éducation, Université du Québec à Montréal
Coordonnatrice	
Gaudreau, Hélène	

* Au 31 mars 2020

5.14

Code d'éthique et de déontologie du Conseil supérieur de l'éducation

Objet et champ d'application

1. Conformément au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (RLRQ, c. M-30, r. 1^o), le présent code établit les principes d'éthique et les règles de déontologie des membres du Conseil supérieur de l'éducation.

Sont considérés comme administrateurs publics la ou le titulaire de la présidence et les membres du Conseil nommés par le gouvernement. Le Code d'éthique et de déontologie du Conseil supérieur de l'éducation s'applique également aux membres des commissions et des comités du Conseil.

Les membres sont tenus, dans l'exercice de leurs fonctions, de respecter les règles de déontologie et les principes d'éthique prévus par la loi et par le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics ainsi que ceux établis par le présent code qui lui sont applicables.

En cas de divergence, les règles et les principes les plus exigeants s'appliquent.

Principes d'éthique

2. Les membres ainsi nommés sont tenus d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt public, en agissant de façon impartiale et objective, comme se doit toute personne qui participe à l'accomplissement de la mission de l'État.
3. Les règles de conduite énoncées dans le présent code ne peuvent à elles seules énumérer toutes les actions à privilégier ni décrire toutes les actions à éviter. Il appartient à chaque membre d'exercer ses fonctions au meilleur de ses aptitudes et de ses connaissances, avec diligence et intégrité, dans le respect des lois, en fondant son comportement sur le principe du respect de l'intérêt public.
4. Les membres ont le devoir de prendre connaissance, de promouvoir le respect et de se conformer au présent Code, aux lois et aux règlements applicables ainsi qu'aux politiques, aux directives et aux règles fixées par le Conseil.

Ils ne peuvent poser des actes et des gestes ou émettre des commentaires qui iraient à leur encontre et qui pourraient ainsi porter atteinte à la réputation du Conseil.

Règles de déontologie

Rigueur, assiduité, civilité, probité et intégrité

5. Les membres exercent leurs fonctions au meilleur de leurs aptitudes et de leurs connaissances avec rigueur, assiduité, civilité, probité et intégrité.

Confidentialité et discrétion

6. Les membres sont tenus à la confidentialité et à la discrétion à l'égard des faits ou des renseignements auxquels ils ont accès ou dont ils prennent connaissance dans le cadre de leurs fonctions et sont tenus, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue à ce titre.

Relations avec le public

7. Seuls peuvent agir ou parler au nom du Conseil la ou le titulaire de la présidence et, dans certains cas, d'autres membres expressément mandatés. Il est de tradition que les personnes autorisées à parler au nom du Conseil ne commentent pas l'actualité ni les déclarations ministérielles. Elles s'en tiennent à l'explication des positions du Conseil.

Neutralité

8. Les membres doivent, dans l'exercice de leurs fonctions pour le Conseil, agir indépendamment de toute considération politique partisane et indépendamment de tout groupe de pression.
9. La ou le titulaire de la présidence du Conseil doit, en tant qu'administrateur d'État, faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

Activités politiques

10. La ou le titulaire de la présidence du Conseil doit, en tant qu'administrateur d'État, informer le secrétaire général du ministère du Conseil exécutif avant de présenter sa candidature à une charge publique élective.
11. La ou le titulaire de la présidence du Conseil doit, en tant qu'administrateur d'État dont le mandat est à durée déterminée, se démettre de ses fonctions si elle est élue ou s'il est élu et accepte une charge publique à temps plein.

Conflits d'intérêts

12. Les membres doivent éviter de se placer, dans l'exercice de leurs fonctions, dans une situation de conflit réel, potentiel ou apparent, de quelque nature que ce soit, entre leurs intérêts personnels et l'intérêt public.
13. Les membres ne peuvent utiliser à leur profit ou au profit de tiers l'information confidentielle, inédite ou privilégiée obtenue dans l'exercice de leurs fonctions, à moins d'y être expressément autorisés par le Conseil.
14. Pour éviter tout conflit d'intérêts, aucun contrat ni aucune autre forme de contribution financière ne peut être accordé par le Conseil dans le but d'obtenir les services de ses membres, à l'exception, dans le cas de la ou du titulaire de la présidence, de la rémunération prévue pour l'exercice de ses fonctions.
15. Les membres ne peuvent solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indus pour eux-mêmes ou un tiers.
16. La ou le titulaire de la présidence du Conseil ne peut, en tant qu'administrateur d'État, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise ou une association dont la nature des activités met en conflit ses intérêts personnels et les devoirs de ses fonctions.
17. La ou le titulaire de la présidence du Conseil ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçus doit être retourné au donateur où à l'État.
18. Tout autre membre qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui du Conseil doit, sous peine de révocation, déclarer par écrit cet intérêt à la présidente ou au président du Conseil et, le cas échéant, s'absenter des réunions au moment où un sujet à l'ordre du jour risque de le placer en situation de conflit d'intérêts.

Propriété intellectuelle

19. La participation des membres aux travaux du Conseil menant à des publications ne leur confère pas un droit de propriété intellectuelle. Ils doivent respecter les règles en vigueur en cette matière.

Exclusivité de service

20. La ou le titulaire de la présidence du Conseil doit exercer ses fonctions de façon exclusive, sauf si l'autorité qui l'a nommé l'assigne aussi à d'autres fonctions.
21. La ou le titulaire de la présidence du Conseil peut, avec le consentement de l'autorité compétente, exercer des fonctions d'enseignement ou des activités didactiques rémunérées.

L'après-mandat

22. La ou le titulaire de la présidence du Conseil ainsi que les membres qui ont cessé d'exercer leurs fonctions doivent se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de leurs fonctions antérieures au Conseil.
23. La ou le titulaire de la présidence du Conseil ainsi que les membres qui ont cessé d'exercer leurs fonctions ne doivent pas divulguer une information confidentielle ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant le Conseil ou un autre organisme ou entreprise avec lequel ils avaient des rapports directs importants au cours de l'année précédant la fin de son mandat.

Il leur est interdit, dans l'année qui suit la fin de leurs fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle l'organisme ou l'entreprise pour lequel ils ont agi est partie et sur laquelle ils détiennent de l'information non disponible au public.

Les administrateurs publics d'un organisme ou d'une entreprise visé au deuxième alinéa ne peuvent traiter, dans les circonstances qui sont prévues à cet alinéa, avec le ou la titulaire de la présidence et les membres qui y sont visés dans l'année où ceux-ci ont quitté leurs fonctions.

Mesures d'application

24. En cas de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.
25. La ou le titulaire de la présidence du Conseil est responsable de la mise en œuvre et de l'application du présent code. Cette personne doit s'assurer du respect par tous les membres des principes d'éthique et des règles de déontologie qui y sont énoncés et informer l'autorité compétente des cas de manquement.

26. Les membres visés par une allégation de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code peuvent être relevés provisoirement de leurs fonctions par l'autorité compétente pour permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente ou dans un cas présumé de faute grave.
27. L'autorité compétente fait part au membre concerné du manquement reproché ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'elle ou qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, à sa demande, se faire entendre sur le sujet.
28. Suivant la conclusion que le membre du Conseil a contrevenu aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.
29. La sanction imposée est soit la réprimande, soit la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois si le membre en cause est administrateur d'État à temps plein, soit la révocation. Toute sanction imposée doit être écrite et motivée.

Formulaire indiquant la connaissance des principes d'éthique et des règles de déontologie

Je déclare avoir pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie du Conseil supérieur de l'éducation.

Nom (en lettres moulées): _____

Signature: _____

Date: _____

50-0801

**Conseil supérieur
de l'éducation**

Québec



   @csequebec
cse.gouv.qc.ca